

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



DÉPARTEMENT DE L'INDRE



ÉDITO

Marc Fleuret,

Président du Conseil départemental de l'Indre

C'est avec fierté que je vous fais parvenir le nouveau rapport d'activité du Conseil départemental de l'Indre pour l'année 2023.

Ce livret nous permet d'établir un bilan de nos actions de l'année, à la fois pour constater le travail rigoureux et de qualité accompli par l'ensemble des services départementaux, mais aussi pour en tirer les conclusions afin d'être, chaque année, toujours plus efficaces.

Être au plus près des plus fragiles et les accompagner au quotidien, et s'assurer que l'aménagement du territoire reste homogène et adapté aux besoins des indriens, représentent le cœur des missions du Département. En tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, ces missions nous demandent une grande capacité d'adaptation et d'être toujours à l'écoute des habitants de l'Indre.

En ce sens, nous nous efforçons de proposer et de mener à bien des projets ambitieux sur l'ensemble du territoire. Les conseillers départementaux, aux côtés de l'ensemble du personnel du Conseil départemental, travaillent sans relâche pour répondre aux enjeux du département.

Ainsi, en 2023, nous avons accompagné toujours plus de praticiens de santé dans diverses spécialités, mené à bien les travaux dans nos collèges et sur les routes, et soutenu les communes dans leurs projets audacieux avec toujours pour objectif de respecter la confiance qui nous est accordée par les habitants. Renforcer l'attractivité du département fait partie de nos objectifs permanents, pour montrer au plus grand nombre notre dynamisme et maintenir notre qualité de vie unique.

Poursuivons nos efforts en 2024 au service de l'Indre, avec dynamisme et conviction, aux côtés des indriens.





PORTRAIT DU DÉPARTEMENT

Les temps forts 2023	8
Le Conseil départemental.....	12

FAIRE VIVRE LES SOLIDARITÉS

Bien vieillir dans l'Indre	22
L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial.....	26
La prise en charge départementale des situations de handicap	28
La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).....	30
Le maintien d'une médecine de proximité.....	31
L'enfance et la famille	33
Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion.....	35

DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

L'éducation.....	40
Le déploiement du numérique	42
L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental.....	43
Le soutien aux communes.....	46
Eau : sécuriser la ressource et améliorer la qualité.....	47
Protection et environnement	48
Le tourisme : un atout pour notre territoire et un enjeu pour son développement.....	50

S'ÉPANOUIR DANS L'INDRE

Une politique sportive dynamique	54
Le maintien d'une politique culturelle forte	56
Lire, écouter, voir... avec la BDI	58
Les Archives Départementales de l'Indre.....	60

PROTÉGER LES BIENS ET LES PERSONNES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre.....	62
---	----

UNE COLLECTIVITÉ DE PROXIMITÉ

Rapport financier 2023	68
Un service public, des ressources humaines.....	74
Les ressources numériques	76
Informier et valoriser les actions départementales.....	78

Portrait du Département

LES TEMPS FORTS 2023

Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin



Juillet



Août



Septembre



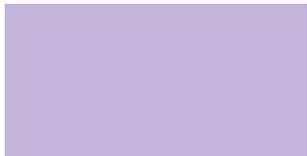
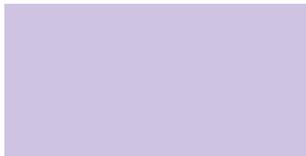
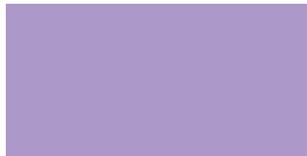
Octobre



Novembre



Décembre



Janvier

- 3 - Cérémonie des vœux au personnel, 54 agents ont reçu la médaille du travail
- 11 - Visite des travaux de déploiement de la Fibre sur la commune de Brion
- 16 - Séance plénière consacrée au Budget Primitif 2023
- 18 - Signatures des conventions d'aide à l'installation avec les professionnels de santé (Docteur Hamza GUETTAF TEMAM, médecin généraliste à Issoudun - Claire MIJOULE, sage-femme échographiste - Carmen et Alexandru TUDOSE, kinésithérapeutes - Audrey DUVRAC, sage-femme)
- 28 - Visites commentées de l'exposition Berry médiéval aux Archives départementales



Février

- 2 - Inauguration de la nouvelle installation de chauffage par géothermie du collège Calmette et Guérin à Écuillé
- 3 - 2^e réunion du comité de pilotage : OBJECTIF 2024 au Centre National de Tir Sportif
- 10 - Lancement des travaux de la couverture du beach et de la halle sportive connectée à la Plaine Départementale des Sports
- 28 - Signature de la convention d'aide à l'installation avec George FILIMON, dentiste à Issoudun



Mars

- Campagne de sensibilisation auprès des automobilistes : Nos terres méritent mieux que des déchets, NON aux incivilités !
- 12 - Réunion officielle du Conseil départemental des collégiens avec participation à la commémoration en hommage aux victimes du terrorisme
- 17 - Découverte des initiatives numériques de Cœur de Brenne
- 27 - Signatures des conventions d'aide à l'installation avec les professionnels de santé (Laura et Aleksandar ZIVIC, chirurgiens-dentistes à Buzançais - Marion COULON, psychiatre à Vineuil - Nicolas PIROT, masseur-kinésithérapeute à Nihérne et Chloé CAETANO, masseur-kinésithérapeute à Saint-Lactencin)
- 27 - Signature d'une motion en faveur de la modernisation de la ligne POLT

Avril

- 6 - Conférence aux Archives départementales de l'Indre «George Sand et le genre en politique»
- 13 - Visite du chantier des travaux de suppression du passage à niveau sur la RD 80 à Montierchaume
- 13 - Visite de chantier des travaux aux Archives départementales
- 14 - Séance plénière avec à l'ordre du jour : avancement des projets en matière de transition énergétique, Plan départemental de développement cyclable, Convention-cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024...
- 14 - Cérémonie de remerciements pour les participants présents au salon de l'agriculture
- 15 - Le Département ouvre le chantier de la Plaine Départementale des Sports au public
- 20 - Inauguration de deux ponts dans la vallée de l'Anglin et visite de chantier de la digue de Saint-Benoît-du-Sault
- 28 - Lancement des Jeux Carabympiques à la Plaine Départementale des Sports

Mai

- 9 - Signatures des conventions d'aide à l'installation avec les professionnels de santé (Florence BASSI, médecin généraliste à Luant - Aniel Cosmin CRIGOIRE, masseur-kinésithérapeute et Konstantinos BOGRIS, oto-rhino-laryngologiste à Argenton-sur-Creuse - Nadejda AVADANII, chirurgien-dentiste à Neuvy-Saint-Sépulchre)
- 19 - Match partenaire de La Berrichonne contre le Red Star
- 27 - Proclamation des lauréats du Prix Escapages 2023 à Équinexe



Juin

- Du 5 juin au 2 juillet - 2^e édition du Festi'Beach 36
- 6 - Réception des remises de médailles et diplômes du concours des Meilleurs Apprentis de France pour l'Indre
- 9 - Répétition générale pour le Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre en forêt du Poinçonnet
- 14 et 15 - Rencontre avec les équipes de France et d'Allemagne de Beach handball lors du Festi'Beach 36
- 16 - Conférence aux Archives départementales : « De René Candilhon à Sigilla, Inventorier et découvrir les sceaux en Indre du XIX^e siècle à nos jours »
- 16 - Présentation officielle de notre nouvelle opération dédiée au sport dans l'Indre : 36 minutes de sport par jour !
- 19 - Point presse portant sur l'aménagement éolien dans l'Indre
- 20 - Présentation de l'édition 2023 de Darc au Pays
- 21 - Installation du Comité Territorial BERRY, mis en place dans le cadre de la candidature d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de Cluny et les Sites Clunisiens Européens
- 23 - Cérémonie des 36 d'Or et annonce officielle de la date et du parcours du relais de la flamme olympique dans l'Indre à la Plaine Départementale des Sports
- 24 - Journée du Conseil départemental des collégiens avec visite du CSP à Châteauroux et activités sportives à la Plaine Départementale des Sports
- 26 - Budget Supplémentaire et Compte Administratif 2022
- 27 - Présentation de la Réalité Virtuelle, un nouveau support d'animation à destination des médiathèques du réseau départemental de lecture publique, à Saint-Valentin
- 27 - Restitution des travaux de recherches menés par les élèves de 4^e et 3^e du collège Beaulieu de Châteauroux aux Archives départementales
- 28 - 2^e soirée thématique du Département portant sur la sauvegarde, la conservation et la valorisation du patrimoine dans l'Indre

Juillet

- Le Département de l'Indre est à l'honneur dans le Journal des Départements
- 3 - Lancement officiel du projet de tapisserie long format «Hommage à George Sand»
- 7 - Inauguration de la couverture du terrain de beach Dominique Bijotat et de la halle sportive connectée Yves Fouquet
- 8 - Lancement du Tour de l'Indre des Sports à Déols
- 8 et 9 - Coupe de France de Beach Handball
- 11 - Point presse sur l'adhésion du laboratoire départemental d'analyses de l'Indre au Groupement d'Intérêt Public Terana



Août

- Du 9 au 16 - Darc au Pays à Celon, Val-Fouzon, Oulches, Vatan, Orsennes, Villers-les-Ormes, Thenay, Mouhet
- 10 - Visite officielle du Stage-Festival DARC
- Du 20 au 27 - Le Tour de l'Avenir revient dans l'Indre !
- 25 et 28 - Signature de convention d'aide à l'installation avec Céline GARNIER, kinésithérapeute à Pouligny-Notre-Dame et Béatrice FRATICELLI, orthophoniste à Vatan
- 28 - Lancement des travaux de la déviation de Villedieu-sur-Indre



Septembre

- 1^{er} - Près de 15000 personnes réunies pour le Tour Vibration
- 1^{er} - Lancement du concours photo «Paysages nourriciers dans le département de l'Indre»
- 5 et 6 - Visites de rentrée dans les collèges de l'Indre (Issoudun, Châteauroux, Valençay et Vatan)
- Un tout nouveau dispositif destiné aux collégiens dès la rentrée 2023-2024 : «Ma Carte 36»
- 7 - Séance d'Aquagym à la Plaine Départementale offerte par le Département de l'Indre dans le cadre de 36 minutes de sport par jour
- 14 - Le Département de l'Indre récompensé au D d'Or
- 15, 16 et 17 - Journées Européennes du Patrimoine (Archives, BDI et Château Raoul)
- Le Département valorise l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires: « Des héros du quotidien au service de tous ! »
- 28 - Le Département était aux côtés des étudiants pour leur journée d'intégration au parc Balsan

Octobre

- Le personnel du Département se mobilise et montre son engagement pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein. La façade du Château Raoul s'illumine en rose.
- 12 - Signatures des conventions d'aide à l'installation avec les professionnels de santé (Clara GENESTE et Vianney DAUMY, kinésithérapeutes au Pont-Chrétien Chabenet et Florence LAUCHET, sage-femme à Saint-Maur)
- 12 - Vernissage de l'exposition «Statues dans la ville : un musée à ciel ouvert» aux Archives Départementales
- 13 - Lancement du Prix ESCAPAGES 2023-2024 à La Châtre
- 14 - Assemblée générale Urgence Ligne POLT
- 17 - Le Département de l'Indre aide la Banque Alimentaire de l'Indre dans l'achat d'un camion frigorifique
- 18 - Conférence aux Archives départementales : «Bodin-Joyeux, une longue tradition de mégissiers depuis 1860»
- 30 - Cérémonie de remise des labels de la Fondation du patrimoine au Château de Valençay



Novembre

- 16 - Remise des prix «L'apprentissage à l'honneur»
- 17 - Séance plénière consacrée à la Décision Modificative n°2 2023 et au Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- 23 - Signatures des conventions d'aide à l'installation avec trois kinésithérapeutes (Johanna TROUILLET à Villedieu-sur-Indre et Damien LAE à Saint-Lactencin, Silvia LUPU à Reuilly)
- 24 - Conférences aux Archives départementales : «La famille de Brosse et la Seigneurie de Sainte-Sévère au miroir de ses archives»
- 25 - Pose du tablier métallique de l'ouvrage d'art ferroviaire de Montierchaume, dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°191 de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse
- 29 - Réunion du Comité Territorial de Santé de l'Indre présidé par le Docteur Mignot
- 30 - Remise des récompenses aux lauréats du concours départemental des «Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuris»

Décembre

- Le Département de l'Indre récompense 317 lauréats du baccalauréat 2023
- 9 - Réunion du Conseil départemental des collégiens avec immersion dans la cantine du collège Jean Monnet et visite de la Banque alimentaire
- 21 - Une centaine de professionnels a participé à la journée annuelle de rassemblement des assistants maternels de l'Indre
- Du 22 décembre au 5 janvier - Le Château Raoul ouvre ses portes pour un spectacle son et lumière



Portrait du Département

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2023



Le Président du Conseil départemental, Marc FLEURET

Le Conseil départemental élit, en son sein, son Président. Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et les décisions de la Commission Permanente. Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est responsable des services du Département.

1^{re} Vice-présidente

Frédérique
MÉRIAudeau

déléguée au Budget, à la Santé et au
Dialogue social

2^e Vice-président

Gérard
MAYAUD

délégué à l'Enfance et à l'Insertion

3^e Vice-présidente

Florence
PETIPEZ

déléguée à la Commande Publique et
au Sport



La Commission Permanente

(composition du 1er juillet 2021)

Présidée par Marc FLEURET, Président du Conseil départemental, la Commission Permanente applique, dans l'intervalle des séances plénières, les décisions de l'Assemblée départementale pour lesquelles elle a reçu délégation. Le Conseil départemental fixe le nombre des Vice-présidents et des membres de la Commission Permanente.

7 Vice-présidents :

Frédérique MÉRIAUDEAU ; Gérard MAYAUD ; Florence PETIPEZ ; Claude DOUCET ; Virginie ÉLION ; Gil AVÉROUS ; François DAUGERON

16 Membres :

Nadine BELLUROT ; Régis BLANCHET ; Gérard BLONDEAU ; Gilles CARANTON ; Nathalie CORBEAU ; Mireille DUVOUX ; Lydie LACOU ; Jean-Yves HUGON ; Imane JBARA-SOUNNI ; Philippe MÉTIVIER ; Chantal MONJOINT ; Christian ROBERT ; Michèle SELLERON ; Lucie BARBIER ; Michel BOUCAULT ; Anne-Claude MOISAN-LEFÈVRE.

La Commission d'Appel d'Offres

Organe clé de la passation des marchés locaux, la Commission d'Appel d'Offres est composée de membres à voix délibérative. Elle a pour but d'éviter que le choix du titulaire ne soit opéré par une seule personne. Elle attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens.

Les membres de la CAO

En qualité de Président de la commission :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jean-Yves Hugon.

Les Titulaires

Claude DOUCET, Gérard MAYAUD, Lydie LACOU, Michèle SELLERON, Michel BOUCAULT.

Les suppléantes

Florence PETIPEZ, Mireille DUVOUX, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Lucie BARBIER.

236 procédures de marchés ont été initiées, pour 66 marchés formalisés dont 55 attribués par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses 12 séances et 170 marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec mise en concurrence.

493 rapports soumis à délibération lors de 13 réunions de la Commission Permanente en 2023.

4^e Vice-président

**Claude
DOUCET**

délégué au Tourisme,
à la Culture et
à l'Environnement



5^e Vice-présidente

**Virginie
ÉLION**

déléguée à l'Éducation
et aux Transports



6^e Vice-président

**Gil
AVÉROUS**

délégué au Patrimoine
et à l'Aménagement
numérique du territoire



7^e Vice-président

**François
DAUGERON**

délégué aux Grands Investissements,
Infrastructures routières et
bâtimentaires



L'Assemblée départementale

Organe délibérant du Département, l'Assemblée départementale est formée de la réunion des 26 Conseillers départementaux élus au suffrage universel direct.

Le Conseil départemental a été renouvelé à l'occasion des élections départementales de juillet 2021. La durée du mandat des Conseillers départementaux est de 6 ans. Néanmoins, le calendrier électoral ayant été modifié en raison de la crise sanitaire, ce mandat se poursuivra jusqu'en 2028. Les Conseillers départementaux se réunissent en Assemblée, sur convocation du Président. Ces séances sont publiques.

L'Assemblée départementale vote le budget ainsi que les grandes décisions mettant en œuvre les orientations de la politique départementale.



4 SESSIONS En 2023,
16/01 Budget Primitif
14/04 Séance plénière
26/06 Budget supplémentaire
17/11 Décision Modificative N°2 et
Orientations Budgétaires 2024

Les 26 Conseillers départementaux par cantons

ARDENTES

Gilles CARENTON
Nolwenn LEROY

ARGENTON-sur-CREUSE

François AVISSEAU
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

LE BLANC

Gérard BLONDEAU
Nathalie CORBEAU

BUZANÇAIS

Régis BLANCHET
Frédérique MÉRIAUDEAU

CHÂTEAUROUX 1

Marc FLEURET
Florence PETIPEZ

CHÂTEAUROUX 2

Jean-Yves HUGON
Imane JBARA-SOUNNI

CHÂTEAUROUX 3

Gil AVÉROUS
Chantal MONJOINT

LA CHÂTRE

François DAUGERON
Michèle SELLERON

ISSOUDUN

Michel BOUCAULT
Lucie BARBIER

LEVROUX

Philippe MÉTIVIER
Nadine BELLURROT

NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

Christian ROBERT
Virginie ÉLION

SAINT-GAULTIER

Gérard MAYAUD
Lydie LACOU

VALENÇAY

Claude DOUCET
Mireille DUVOUX

Les commissions spécialisées

Émanation de l'Assemblée, 6 commissions spécialisées étudient les dossiers et préparent les débats discutés en séance plénière.

Commission des Finances et de la Solidarité Territoriale

Président : **Gilles CARANTON**
Vice-présidente : **Nadine BELLUROT**
Rapporteur général du budget :
Régis BLANCHET

Membres

Frédérique MÉRIAudeau
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
François DAUGERON
Lydie LACOU
Gérard BLONDEAU
Florence PETIPEZ
Gérard MAYAUD
Gil AVEROUS
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission de l'Action Sociale et des Solidarités Humaines

Présidente :
Michèle SELLERON
Vice-présidente :
Lydie LACOU

Membres

Nathalie CORBEAU
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Nolwenn LEROY
Philippe MÉTIVIER
Virginie ÉLION
Nadine BELLUROT
Chantal MONJOINT
Frédérique MÉRIAudeau
Gérard BLONDEAU
Lucie BARBIER
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

Commission des Grands Investissements

Président :
Gérard BLONDEAU
Vice-président :
Gil AVEROUS

Membres

François DAUGERON
Gilles CARANTON
Christian ROBERT
Gérard MAYAUD
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
Mireille DUVOUX
Florence PETIPEZ
Jean-Yves HUGON
Frédérique MÉRIAudeau
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement

Président :
Jean-Yves HUGON
Vice-président :
Christian ROBERT

Membres

Claude DOUCET
Chantal MONJOINT
Florence PETIPEZ
Nadine BELLUROT
Lydie LACOU
Imane JBARA-SOUNNI
François DAUGERON
Frédérique MÉRIAudeau
Gilles CARANTON
Gil AVEROUS
Lucie BARBIER
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE

Commission de l'Éducation et des Transports

Présidente :
Nathalie CORBEAU
Vice-président :
Jean-Yves HUGON

Membres

Virginie ÉLION
Gérard MAYAUD
Lydie LACOU
Mireille DUVOUX
Chantal MONJOINT
Michèle SELLERON
Claude DOUCET
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
François DAUGERON
Anne-Claude MOISAN-LEFÈBVRE
François AVISSEAU

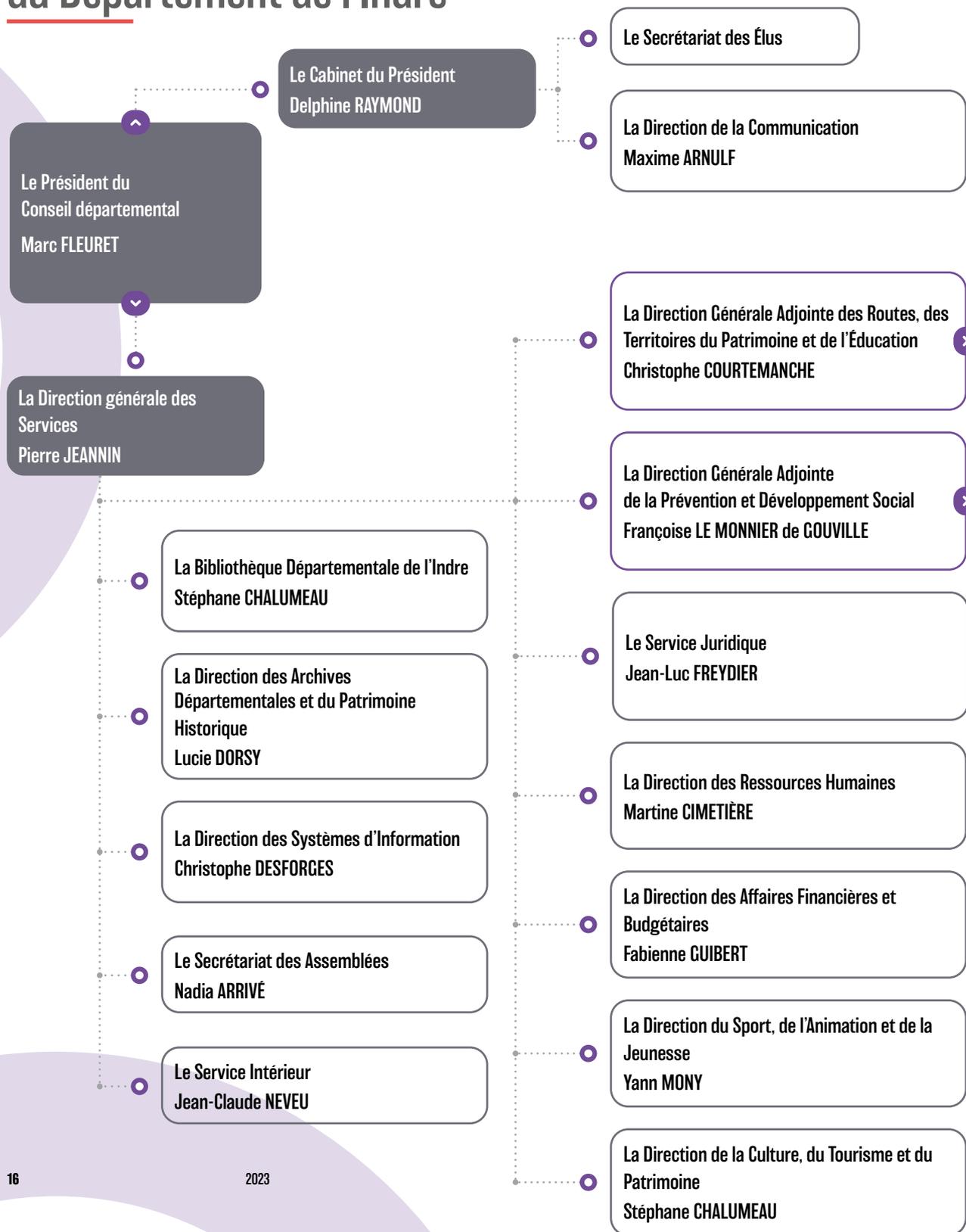
Commission de la Jeunesse et des Sports

Président :
Philippe MÉTIVIER
Vice-présidente :
Lydie LACOU

Membres

Nolwenn LEROY
Virginie ÉLION
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
Jean-Yves HUGON
Florence PETIPEZ
Christian ROBERT
Gilles CARANTON
Nadine BELLUROT
Lucie BARBIER
Michel BOUGAULT

Organisation des Services du Département de l'Indre



La Direction des Routes
Yann MICHON

La Direction de l'Éducation
et des transports
Christophe COURTEMANCHE

La Direction de l'Aménagement
du Territoire, de l'Environnement
et de la Ruralité
Boris DUSAUSSOY

Le Service des Marchés
et de la Gestion du Patrimoine
Raphaël VIGNERON

La Direction des Bâtiments
Christian ARBERET

CLIC : Centre Local d'Information et de
Coordination

PODI : Pôle Observatoire Documentation
Informatique

Les Circonscriptions d'Action Sociale

Conseil Médical et Prévention Médicale

Le Service de l'Administration générale
Julie MALET

La Service d'Ingénierie routière
Eddy CHAMBON

Le Service d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
Gilles JAMET

La Service Matériels et Travaux
Francis DEMENOIS

Les Unités Territoriales

La Cellule SIG
Guillaume REAVAILLE

Le Service Action Sociale et Développement
Local
Nathalie CROS

Le Service Aide et Action Sociale
Mélanie FAUCHET

Le Service d'Aide Sociale
à l'Enfance
Sandrine LOISEAU

Le Service Environnement
et Insertion
Jérôme BOUZEAU

Le Service Protection Maternelle et Infantile
Dominique ZILLIOX

Le Service de la Tarification
et de la Programmation
Cécile BERNARD

L'Indre un territoire attractif

PATRIMOINE

- 30 Châteaux (dont 1 labellisé Maison des Illustres)
 - 42 Musées (dont 7 labellisés Musée de France)
 - 40 édifices religieux remarquables dont 1 site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
 - 1 site archéologique (Argentomagus)
 - 16 Parcs et jardins dont 3 labellisés jardins remarquables (Jardins du château de Bouges et Domaine de Poulaines)
 - 1 réserve zoologique
 - 6 curiosités (moulin, pont, barrage, tombeau, dolmen...)
-
- 2 Plus Beaux Villages de France (Gargilesse et Saint-Benoît-du-Sault)
 - 1 Plus Beau Détour en France (Valençay)
 - 1 Station Verte (Éguzon)
 - 2 villages étapes sur l'A20 (Éguzon et Vatan)
 - 1 Ville et Métiers d'Art (La Châtre)
 - 1 Ville Impériale (Châteauroux)
 - 2 Petites cités de caractère (Levroux et Sainte-Sévère-sur-Indre)
 - 46 communes fleuries dont 2 avec 4 fleurs (Châteauroux et Veuil)

L'INDRE

- 218 707 habitants
- 6 790,6 km² de superficie
- 32,2 habitants/km²
- 13 cantons, 4 arrondissements
- 241 communes, 14 communautés de communes + 1 communauté d'agglomération
- 4 982 km² de routes départementales
- 6 217 km² de voies communales
- 37 km de routes nationales
- 98 km d'autoroutes
- 153 km² de voies ferrées

NATURE

- 1 parc naturel régional (la Brenne)
- 1 réserve naturelle nationale (Chérine)
- 28 espaces naturels sensibles
- 28 sites de découverte nature et observatoires
- 3500 km de cours d'eau.
- 6000 étangs, dont 3000 au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, l'une des plus importantes zones humides continentales françaises. Reconnue au niveau international pour la richesse de sa faune et de sa flore, elle abrite plus de 150 espèces d'oiseaux.
- Le lac d'Éguzon 312 ha de superficie le plus grand lac de la Région Centre-Val de Loire.
- 8254 km de chemins de randonnée comprenant 7 GR & GR de Pays inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur 217 communes.



CULTURE ET LOISIRS

- 16 salles de spectacles
- 19 galeries d'exposition
- 9 cinémas
- 1 théâtre
- 8 guinguettes
- 7 bases de loisirs et 2 bases de plein air
- 11 sites d'activités aériennes
- 2 sites de saut à l'élastique
- 1 circuit de Formule 3
- 2 circuits de karting
- 1 train touristique
- 33 centres équestres
- 4 golfs dont 2 de 18 trous
- 8 plans d'eau aménagés dont le lac d'Éguzon
- 15 sites de baignade dont 1 labellisé Pavillon Bleu (Chambon à Éguzon)
- 16 piscines ou centres aquatiques et 2 piscines naturelles (Bélâbre et Éguzon)
- 65 étangs de pêche
- 24 parcours touristiques de pêche
- 1 stade d'eau vive 2 stations de ski nautique
- 1 bateau promenade
- 16 points de location de canoës-kayaks
- 2 terrains de paint-ball
- 4 structures parcours dans les arbres
- 2 bowling
- 4 escape games et 3 laser games
- 1 bouldrome
- 1 hippodrome
- 1 patinoire
- 7 sites d'escalade
- 2370 km d'itinéraires de Promenades et de Randonnées qualifiées soit 249 boucles
- 2 GR® (le GR® 46 et le GR® 654) et 5 GR® de pays soit 1080 km de sentiers balisés
- 16 loueurs de cycles (VAE, VTC, VTT)
- 850 km de petites routes jalonnées pour le cyclotourisme
- 5 bases VTT
- 1210 km de réseaux VTT balisés FFCyclotourisme
- 2 circuits Vélo & Fromages (88 km)
- 92 bornes de charges électriques pour voitures, et 86 pour vélo

GASTRONOMIE

- 4 entreprises du patrimoine vivant
- 1 destination labellisée Vignobles et Découvertes (Berry, Centre-Loire)
- 45 producteurs fermiers «Bienvenue à la Ferme»
- 9 producteurs fermiers «Accueil Paysan»
- 2 AOP fromages (Poulligny-Saint-Pierre et Valençay)
- 2 vignobles AOP (Reuilly et Valençay)
- 3 fermes auberges (Bienvenue à la Ferme)
- 112 restaurants traditionnels (dont 1 étoilé Michelin et 5 répertoriés au Michelin)
- 17 maîtres restaurateurs
- 5 Tables Gourmandes du Berry
- 1 cave labellisée «Tourisme et Handicap»



Faire vivre les solidarités

BUDGET

41,09 M€ consacrés aux personnes âgées en 2023 dont :
26,84 M€ versés au titre de l'APA
13,59 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement

34 M€ consacrés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

32,55 M€ consacrés aux dépenses pour le financement de l'allocation de Revenu de Solidarité Active.

35,35 M€ consacrés pour le budget global dédié à l'insertion.

25,85 M€ consacrés à la protection de l'enfance.

LES CHIFFRES 2023

au 31/12/2023

68 accueillants
familiaux agréés

108 personnes
accueillies

577 adultes accueil-
lis en établissements

61 personnes accueil-
lies en famille d'accueil
bénéficiant d'une aide
du Département (aide
sociale ou PCH/ACTP)

298 personnes ac-
compagnées à domicile
par un service spécialisé

1508 personnes
ayant un droit ouvert à
la PCH

19 106
demandes déposées
auprès de la MDPH

19 812 appels
téléphoniques reçus (à la
MDPH)

1015 assistants
maternels agréés

662 mineurs et
jeunes majeurs pris en
charge par l'ASE au sein
d'une famille d'accueil ou
d'un établissement

8613 personnes
accueillies à la MDPH

1278 mineurs
et jeunes majeurs ont
été accompagnés par
une mesure d'accompa-
gnement éducatif ou de
placement

3886 de capacité
totale d'accueil

1582 mesures
d'accompagnement
éducatif ou de placement
mises en place

BIEN VIEILLIR DANS L'INDRE

Le dernier schéma g rontologique d partemental arrivant    ch ance fin 2022, il a  t  renouvel  pour une p riode de 5 ans.

Ce nouveau sch ma g rontologique s'inscrit dans la continuit  du pr c dent dans un contexte de vieillissement important de la population et d'une d sertification m dicale qui s'accro t. L'enjeu est de pouvoir apporter des r ponses dans ce contexte en travaillant le plus en amont possible sur la pr vention.

Pour ce faire, le sch ma s'appuie sur deux grands axes :

- **Pr vention de la perte d'autonomie** : en compl ment des actions de pr vention, il est n cessaire de permettre   chacun de pouvoir anticiper son vieillissement et sa perte d'autonomie en agissant sur les d terminants du bien vieillir, en  tant acteur de son vieillissement et en restant vigilant sur le rep rage des fragilit s.
- **Accompagnement des personnes en perte d'autonomie** quel que soit leur lieu de vie : cela passe par une r flexion des modes d'accompagnement de la perte d'autonomie et leur  volution/transformation, leurs difficult s qu'il s'agisse des EHPAD ou des accompagnements   domicile et la n cessaire prise en compte des aidants.

Ces deux axes sont d clin s en fiches actions. Certaines d pendent exclusivement de la volont  du D partement et de son intervention, la plupart cependant ne seront mises en  uvre qu'avec la mobilisation et le soutien de l'ensemble des partenaires et acteurs. Il convient de garder bien pr sent   l'esprit que m me chef de file d sign  de la politique g rontologique, le D partement ne peut, dans la plupart des domaines qui concernent nos a n s intervenir seul. Cela est particuli rement pr gnant pour le domaine du soin, intrins quement li  au « bien vieillir », et qui  chappe   la seule implication du D partement.

Ce sch ma se veut le relais d'une politique g rontologique ambitieuse capable de r pondre aux enjeux du vieillissement de la population de l'Indre en mobilisant l'ensemble des acteurs et partenaires de la filiere.

Le maintien   domicile des personnes  g es reste la priorit  de la politique g rontologique d partementale. Dans cet esprit et afin de soutenir les personnes  g es et leur entourage dans ce choix de vie, le D partement intervient   plusieurs niveaux.

Outil majeur de la politique g rontologique, l'Allocation Personnalis e d'Autonomie (APA) est une aide du D partement pour les personnes  g es d pendantes de 60 ans et plus, r sidant dans l'Indre ou dont le domicile de secours se trouve dans l'Indre et rencontrant des difficult s pour accomplir les gestes de la vie quotidienne. Elle est modul e en fonction de l'importance de la perte d'autonomie afin de r pondre  quitablement aux besoins de chacun.

  domicile, l'APA participe au maintien de la personne dans son lieu de vie et permet de couvrir tout ou partie des d penses de toute nature, relevant d'un plan d'aide  labor  par l' quipe m dico-sociale du D partement avec le b n ficiaire.

Le montant est calcul  en fonction du degr  d'autonomie, des ressources et du plan d'aide accept . Le plan d'aide peut pr voir l'intervention d'une tierce personne ou d'un service prestataire ou d'un mandataire agr e, des aides techniques, du co t du portage de repas, de la t l assistance, des articles d'hygi ne ou d'envisager l'am nagement du logement, pour favoriser le maintien   domicile.

Le montant moyen d'APA tout GIR confondu (1   4) est pass  de 438   en 2015   563   en 2023 et le montant moyen pour une d pendance relevant des GIR 1/2 de 769   en 2015   1000   en 2023 ce qui signifie que les personnes b n ficiant de l'APA sont davantage prises en charge tout en constatant que les besoins au titre de la grande d pendance augmentent.

Ces derni res ann es, le secteur de l'aide   domicile rencontre de grosses difficult s tant dans le recrutement que pour la fid lisation des aides   domicile. C'est pourquoi, le D partement de l'Indre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, se mobilise pour accompagner les structures du territoire, dans leur politique de ressources humaines.

Au niveau national, des mesures de revalorisation salariale ont  t  act es. Le D partement les a imm diatement prises en compte dans ses financements aux structures employeurs   hauteur de 2 210 541   en 2023.

Parallèlement, le Département poursuit son soutien auprès des services d'accompagnement et d'aide à domicile en proposant des rencontres de proximité pour promouvoir le métier, développer l'emploi et aider au recrutement dans ce secteur. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie départementale d'attractivité.

De plus le Département, soucieux de l'effort apporté par les aidants auprès des personnes aidées, valorise depuis de nombreuses années dans les plans d'aide, l'aide au répit ou l'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant, se traduisant par la mise en place d'heures supplémentaires au domicile ou par des séjours avec ou sans hébergement.

En 2023, le Département a consacré 192 764,94€ au soutien des aidants par la mobilisation principalement de l'accueil de jour et l'hébergement temporaire.

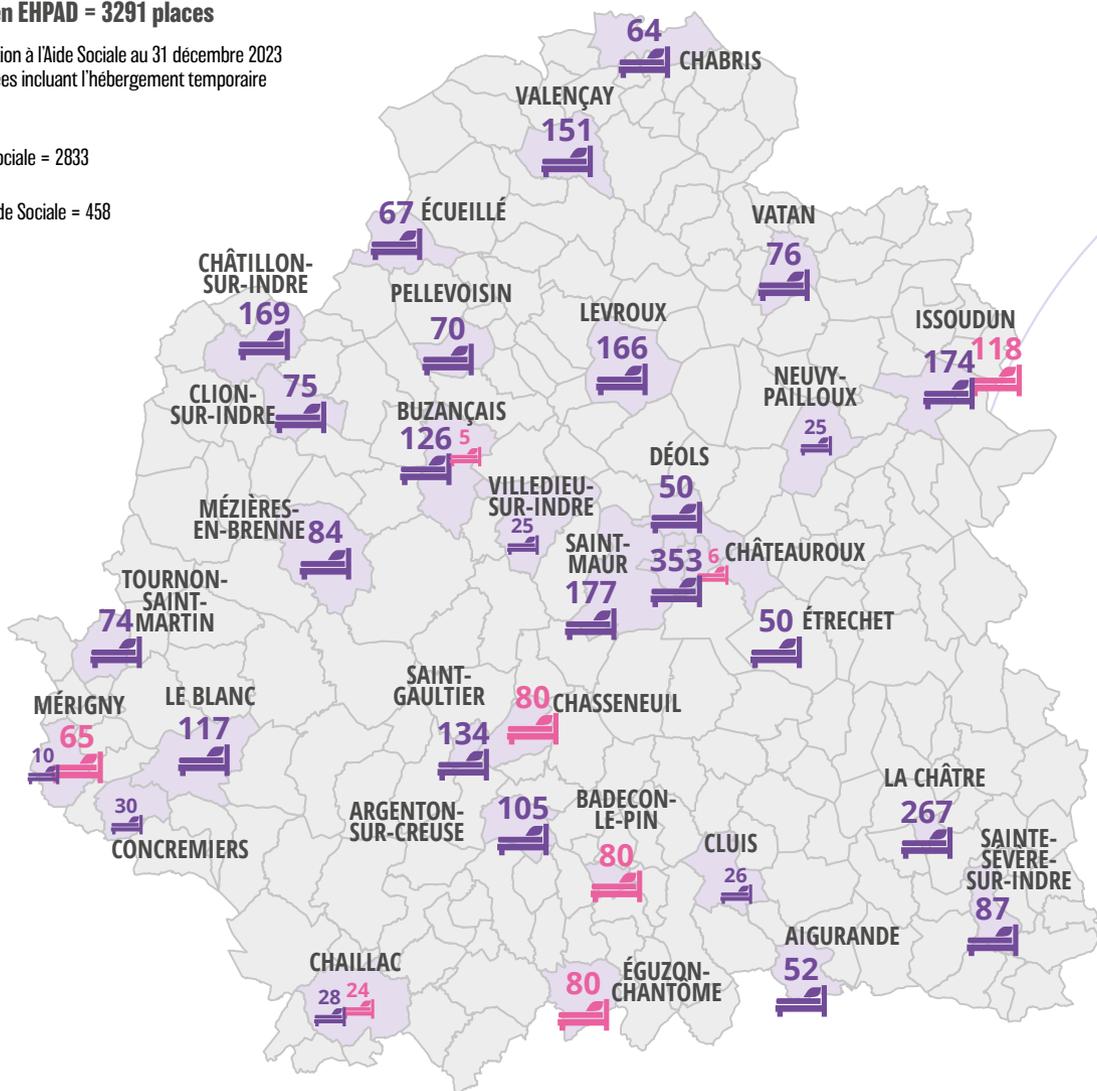
Depuis 2017, en établissement, le financement de la dépendance n'est plus calculé sur la situation individuelle de chaque résident mais dépend d'un calcul prenant en compte le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents de chaque établissement et une valeur départementale : le point Cir départemental.

Sur cette base, le Département a versé, en 2023, aux établissements de l'Indre, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), 11,07 M€.

Capacité d'accueil en EHPAD = 3291 places

Répartition selon l'habilitation à l'Aide Sociale au 31 décembre 2023
 Nombre de places autorisées incluant l'hébergement temporaire médicalisé et hors USLD

- EHPAD habilités Aide Sociale = 2833
- EHPAD non habilités Aide Sociale = 458



Le Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie

Le Programme d'Intérêt Général est un partenariat organisé par le Département avec l'État (ANAH), la Région, les caisses de retraites (CARSAT, MSA, SSI) et la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

L'adaptation des logements constitue souvent une clé importante pour le maintien à domicile. Des sanitaires non adaptés, la maison entière ou certaines pièces devenues inaccessibles, sont des obstacles pour que la personne en perte d'autonomie puisse demeurer chez elle de façon autonome. Il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment ceux pilotés par l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La multiplicité des dispositifs existants, les intervenants financiers potentiels, la nécessité de fournir une évaluation technique précise des travaux à envisager, rendent, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le montage de ce type d'opération complexe. De plus, le coût de ces aménagements peut parfois se révéler très important et laisser à la charge de la personne, un montant non négligeable, l'amenant à renoncer à réaliser les adaptations nécessaires à son maintien à domicile. Aussi pour atténuer ces difficultés, le Département de l'Indre s'est engagé depuis de nombreuses années dans un programme d'aide pour l'adaptation et la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou en situation de handicap.

Créé en 2005, ce programme a fait l'objet d'une nouvelle convention conclue en octobre 2019 pour une durée de 5 années, entre le Département de l'Indre et l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ainsi que des partenaires volontaires tels que la Région, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI), la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, la CARSAT. Il couvre la totalité du territoire du département et a pour objet d'assurer l'accompagnement des demandeurs dans le montage des dossiers et le financement des travaux.

En 2023, ce programme a porté sur un volume de 265 opérations agréées par la Commission d'Attribution des Aides Prévisionnelles (CAAP). Sur les 265 opérations agréées, 76 % des travaux acceptés ont concerné l'adaptation de salle de bains/WC (192 projets) ou sa création (7 projets) pour aboutir à une unité de vie en rez-de-chaussée, soit un total de 199 aménagements de salles d'eau. Les autres opérations ont porté sur la pose de volets roulants motorisés (35), la pose d'un monte-escalier (22), l'accessibilité (6), et création d'une unité de vie (3). Ce sont 74 dossiers qui concernent à la fois l'aménagement de salle de bains et d'autres types de travaux comme l'accessibilité, la pose d'un monte-escalier ou de volets roulants motorisés.

Le montant hors taxe des travaux engagés s'est élevé en 2022 à 1 876 705 € soit un coût moyen de travaux par opération de 7082 € et un montant total de subventions engagées s'élevant à 1 589 172 € représentant plus de 84 % du montant total HT.

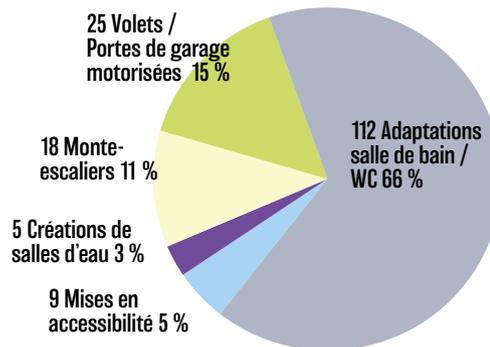
Sur le total des dossiers pour lesquels les factures ont été reçues en 2023, seuls 7 % font état d'un reste à charge supérieur ou égal au tiers du montant du revenu fiscal de référence.

Sur la durée totale du programme depuis 2005, ce sont 3406 opérations qui ont été accordées pour un montant total de travaux HT de 21 783 608 € avec un taux de subventionnement de 75%.

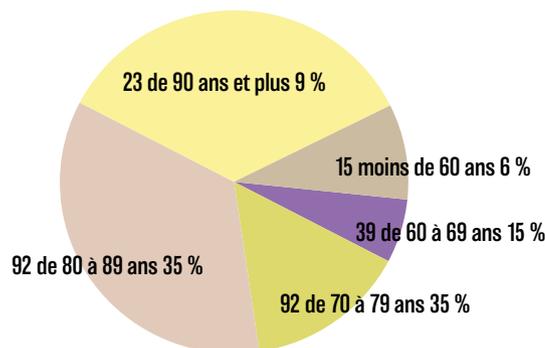
L'âge moyen des bénéficiaires du FIG est de 76 ans. Il est de 78 ans pour les personnes âgées et de 53 ans pour les personnes en situation de handicap.

Les demandeurs vivant seuls sont majoritaires (48 %).

Nature des travaux financés en 2023



Âge des bénéficiaires du FIG



L'habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées (de 65 ans et plus) qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé entre elles ou avec d'autres personnes. Ce projet de vie doit prévoir un projet de vie sociale et partagée.

Les personnes peuvent être locataires, colataires, propriétaires ou sous locataires, issues du parc social ou privé.

L'habitat est partagé : il doit donc y avoir une partie privative et des espaces communs. Ils doivent bénéficier d'un projet de vie sociale et partagée, porté par un professionnel en charge de l'animation, de la coordination. Les habitants peuvent continuer de bénéficier d'un accompagnement personnalisé quant à leur aide à l'autonomie (APA, PCH).

L'ouverture et la mise en service des différents projets est progressive.

En 2023, 4 projets ont intégré le dispositif pour un montant prévisionnel d'Aide à la Vie partagée de 285 000€ :

- **2 projets bénéficiant, jusqu'à l'échéance de la convention signée avec l'ARS le 31/08/2023, du forfait habitat inclusif (ancienne formule) :**
- **ADAPEI - Châteauroux - 10 bénéficiaires PH de l'AVP pour un montant de 25 000€ en 2023**
- **CSPCP - Issoudun - 10 bénéficiaires PH de l'AVP pour un montant de 25 000€ en 2023**
- **2 projets d'habitat regroupé pour personnes âgées (HRPA):**
- **Maison de vie et du bien être (MVBE) - Poulligny-Saint-Pierre - 17 bénéficiaires pour 123 125€ à compter du 01/01/2023**
- **Le hameau Céline Lancelot - Ecueillé - 9 bénéficiaires pour 30 000€ à compter du 01/07/2023**

Intégrer un habitat inclusif peut permettre de bénéficier d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).

L'AVP est attribuée aux habitants sous réserve qu'ils vivent dans un logement « Habitat inclusif » respectant le cahier des charges défini par l'arrêté du 24 juin 2019 et bénéficiant d'une convention avec le Département.

Le montant global de la programmation s'élève à 7 515 000€ pour la période 2023-2029 pour 144 logements susceptibles d'accueillir 185 personnes bénéficiaires de l'AVP dont 82 personnes âgées et 103 personnes en situation de handicap.

	Prévisionnel 2023				Réalisé 2023			
	Montant AVP/an/personne	Nombre d'habitants	Nombre de mensualités prévisionnelles	Montant annuel AVP	Montant AVP/an/personne	Nombre d'habitants	Nombre de mensualités effectives	Montant annuel AVP
Maison de Vie et du Bien-être Poulligny-Saint-Pierre	7 500,00 €	20	240	150 000,00 €	7 500,00 €	18	197	123 125,00 €
Le Hameau Céline Lancelot Ecueillé	7 500,00 €	16	96	60 000,00 €	7 500,00 €	9	48	30 000,00 €
DHAPI - CSPCP Issoudun	7 500,00 €	10	40	25 000,00 €	7 500,00 €	10	40	25 000,00 €
DHIC - ADAPEI 36 Châteauroux	7 500,00 €	20	80	50 000,00 €	7 500,00 €	10	40	25 000,00 €
Total		66	456	285 000,00 €		47	325	203 125,00 €

L'ACCUEIL FAMILIAL ET LES MAISONS D'ACCUEIL FAMILIAL

L'Accueil Familial est une solution d'hébergement qui se développe sur le territoire. Dédié aux personnes âgées et adultes en situation de handicap, il est encadré par le Département tant sur l'organisation que sur la formation et l'accompagnement des professionnels.

Une alternative à l'accueil en établissement

Mode d'accueil dans le prolongement du maintien à domicile, l'accueil familial consiste pour un particulier à accueillir, chez lui, une personne âgée ou en situation de handicap. Il permet un hébergement individualisé dans un cadre familial chaleureux et sécurisé, garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux et familiaux et contribue à l'échange entre générations. L'accueil familial permet aussi de respecter l'autonomie de la personne et son intégrité.

L'agrément est délivré pour 5 ans par le Président du Conseil départemental aux candidats remplissant certaines conditions, notamment garantir la continuité de l'accueil et assurer la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Dans notre département, au 31 décembre 2023, 68 accueillants familiaux agréés (dont 7 en couple) accueillent 108 personnes (95 personnes en situation de handicap et 13 personnes âgées).

Le Département assure l'organisation, le suivi et le contrôle des accueils familiaux. Il se charge d'instruire les demandes, de délivrer l'agrément, d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés, et d'effectuer le contrôle des conditions d'accueil, ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies notamment au travers du Service d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF).

Les Maisons d'Accueil Familial

Construites par et sur les communes de Chasseneuil, Crevant, Bommiers et Rivarennnes, ces maisons d'accueil familial regroupées permettent à plusieurs accueillants, d'y vivre et d'exercer leur métier, en prenant soin des personnes âgées ou en situation de handicap qu'elles reçoivent.

Au 31 décembre 2023, 9 accueillants ont permis à 7 personnes âgées et 21 personnes en situation de handicap d'être hébergées.

L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial au 31/12/2023

ADPEP 36 : Valençay / La Châtre

APAJH 36 : Buzançais

Atout Brenne : Le Blanc

CDGI : Châteauroux

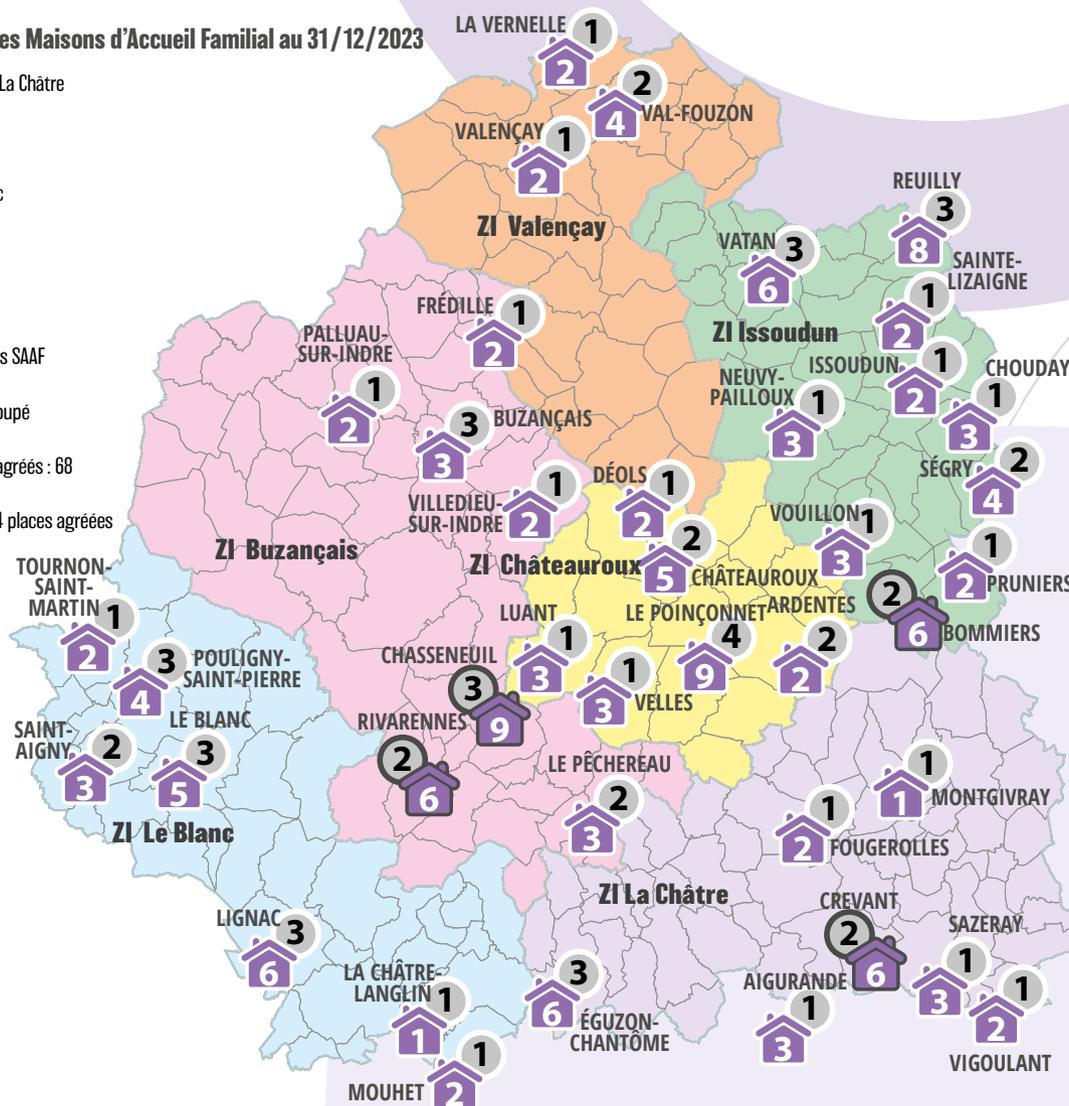
CSPCP : Issoudun

Zone d'intervention des SAAF

Accueil Familial regroupé

Accueillants Familiaux agréés : 68

Capacité d'accueil : 144 places agréées



LA PRISE EN CHARGE DÉPARTEMENTALE DES SITUATIONS DE HANDICAP

En 2022, le Département a adopté son nouveau schéma départemental du handicap (2021-2025). Trois grands axes ont été retenus :

Accompagner les actions visant à l'adaptation des activités sociales ouvertes « à tous » pour qu'elles deviennent effectivement et réellement accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines : promouvoir des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, veiller à l'accès aux soins (soins à domicile, accès aux soins hospitaliers, recours aux outils e-santé), promouvoir des actions de formation et d'information auprès du monde sportif, culturel, de loisirs, favoriser la mobilité en territoires ruraux, développer l'information et la formation des administrations et guichets d'accès aux droits (mairies, agences France Services, organismes de sécurité sociale...).

Poursuivre le développement des réponses d'accompagnement à domicile et les actions permettant de favoriser réellement l'inclusion : soutenir le déploiement de la PCH, qui permet de financer de l'aide humaine à domicile, augmenter les places de SAMSAH, développer la logique de parcours dans les SAVS, promouvoir une offre d'habitat adapté, en poursuivant l'aide à l'adaptation des logements privés et en accompagnant l'habitat inclusif, développer une véritable politique d'aide aux aidants.

Proposer un accueil de qualité quand la situation de handicap ne permet pas de vivre de manière autonome même accompagnée : il s'agit de poursuivre le développement de l'accueil familial, le programme de restructuration-rénovation des établissements, favoriser l'exercice de la parentalité des personnes accueillies au sein des foyers d'hébergement, développer l'offre d'accueil de jour et temporaire en FAM, poursuivre les efforts d'adaptation des établissements et leur ouverture vers les activités sociales extérieures.

Chaque année, le Département consacre plus de 32 M€ à la politique du handicap.

Ainsi, le Département participe au financement de structures d'accueil et aux dispositifs permettant le maintien à domicile. Il est également responsable de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui constitue une allocation très importante pour favoriser la compensation du handicap.

796 places en établissements ou services médico-sociaux relevant de la compétence du Département sont aujourd'hui proposées aux personnes en situation de handicap dans l'Indre. S'y ajoutent également les possibilités d'accueil en accueil familial. Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, accueils de jour, services d'accompagnement... sont autant de solutions adaptées à l'âge, à la nature du handicap et aux conséquences de celui-ci en termes de perte d'autonomie.



La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation constituait une des grandes innovations de la loi du 11 février 2005. Elle vise à permettre aux personnes en situation de handicap de disposer des moyens nécessaires afin de compenser les conséquences de leur handicap pour les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée à domicile, individuellement, par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est ensuite prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), puis transmise au Département pour paiement.

La prestation de compensation permet ainsi de financer des « aides humaines » (interventions d'aide à domicile pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne ou indemnisation des aidants fami-

liaux), des aides aux transports, des aides techniques, des travaux d'aménagement du logement ou des dépenses spécifiques et exceptionnelles induites par le handicap.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la PCH prend également en compte la compensation du handicap dans l'exercice de la parentalité par une aide spécifique.

Le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter. **Ainsi, fin 2023, 1508 personnes ont un droit ouvert à cette prestation, induisant un montant versé par le Département de 8 485 915 € en 2023.**

Structures pour adultes handicapés : compétence du Département (au 31/12/2023)

 Foyer d'hébergement (1) - 128 places

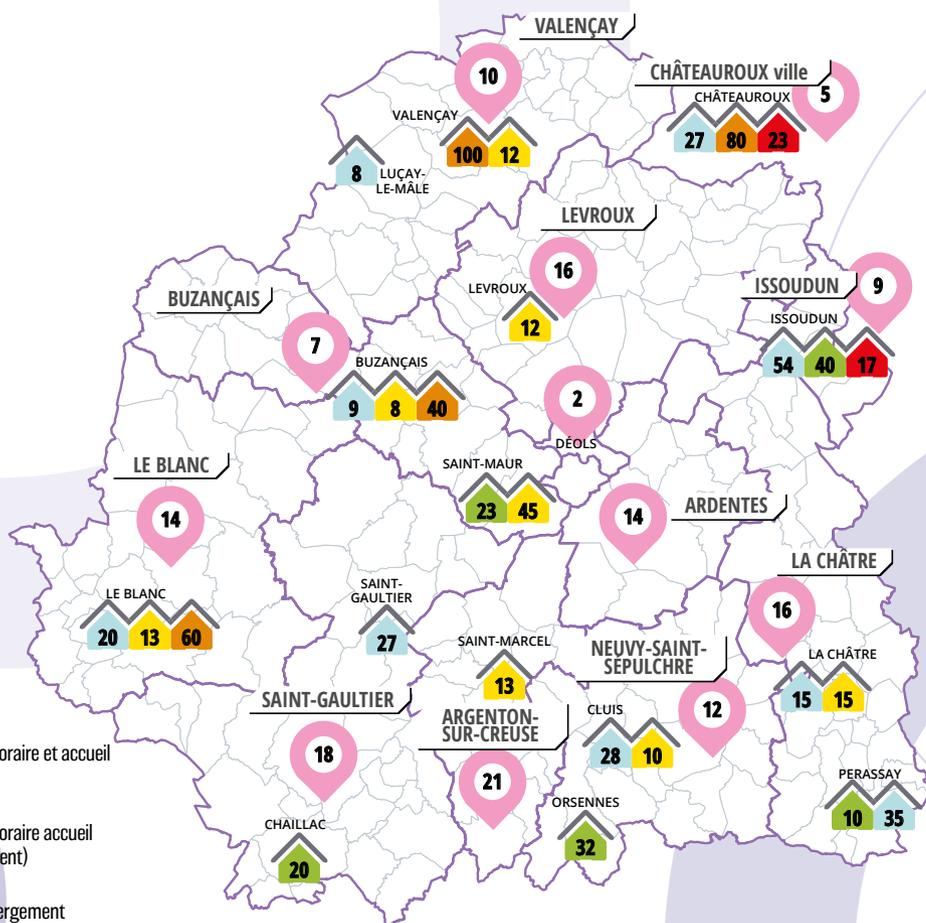
 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) (2) - 125 places

 Foyer de Vie (FV.) (3) - 223 places

 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) - 280 places

 Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH) (2) - 40 places

 Accueil familial agréé au titre du handicap (valeur cantonale) - 144 places



(1) hébergement permanent, hébergement temporaire et accueil d'urgence

(2) hébergement permanent, hébergement temporaire accueil de jour - compétence conjointe (État et Département)

(3) hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire et accueil d'urgence

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Créée dans chaque département suite à la loi du 11 février 2005, la MDPH est un Groupement d'Intérêt Public constitué d'une équipe pluridisciplinaire (composée de médecins, ergothérapeutes, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux) qui évalue et identifie les besoins.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées accueille et informe les personnes en situation de handicap, reçoit les demandes d'allocations et de prestations, aide à la définition d'un projet de vie grâce à une équipe pluridisciplinaire et oriente vers les bons interlocuteurs (associations, organismes). Chaque demande amène une réponse personnalisée dans le cadre du « Plan personnalisé de compensation » proposé à l'usager puis décidé et validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) dans laquelle siègent des représentants d'associations de personnes handicapées et leurs familles.

En termes d'activité, pour 2023 : 19 106 demandes ont été déposées auprès de la MDPH, soit une augmentation de 1,28 % par rapport à 2022 et donnant lieu à 22 288 décisions.

Les prestations les plus demandées demeurent, pour les adultes : les cartes mobilité inclusion (CMI) invalidité et priorité, la CMI stationnement, la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (ROTH), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'orientation professionnelle.

Pour les enfants, les prestations les plus demandées sont :

- **L'AAEH et ses compléments pour 31,4 %, soit 873 demandes,**
- **Les orientations relatives aux parcours de scolarisation et d'orientation en établissement (46 %),**
- **Puis les CMI mentions « Invalidité, Priorité et Stationnement » pour 6,5 %.**

En ce qui concerne la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ce sont 1295 demandes (soit une stabilité (-0,1 %) par rapport à 2022), pour lesquelles 1269 décisions sont intervenues en 2023.

Concernant les délais de traitement, ceux-ci se sont légèrement dégradés pour représenter une moyenne de 5,75 mois en 2023 pour 4,43 mois en 2022.

Cette dégradation est liée directement aux difficultés de recrutement rencontrées cette année au sein de la MDPH.

Conformément à la réglementation, la MDPH a reconnu des « droits à vie » permettant aux personnes de ne plus avoir à solliciter des renouvellements.

Pour l'année 2023, ce sont 1588 « droits à vie » en matière de CMI « Invalidité » et « priorité », 1191 en matière de CMI « stationnement » et 861 en matière d'AAH qui ont été accordés.

La MDPH a déployé un nouveau volet de la prestation de compensation du handicap destiné à prendre en charge des dépenses liées à la perte d'autonomie. Un décret d'avril 2022 élargit l'accès à l'aide humaine afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes sourd-aveugles ou en situation de handicap cognitif, mental ou psychique.

La MDPH poursuit par ailleurs son engagement au bénéfice des nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) ainsi que sa participation au fonctionnement des nombreuses équipes mobiles ou services ambulatoires permettant l'accompagnement à la scolarisation ou socialisation des enfants ou des adultes présentant des troubles de l'autisme ou du comportement.

La MDPH reste le pivot dans la mise en œuvre et les articulations des nouveaux dispositifs développés au plan national pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

LE MAINTIEN D'UNE MÉDECINE DE PROXIMITÉ

Dispositif de lutte contre la désertification médicale

S'appuyer sur des dispositifs d'aide pour favoriser l'offre de soins.

Une aide au logement pour les internes en stage dans l'Indre

Le Département offre une aide au logement aux internes en médecine effectuant leur stage dans l'Indre. Deux maisons entièrement rénovées, présentant des équipements modernes et de qualité, permettant l'accueil de locataires acquittant un loyer plafonné, sont prises en charge par le Département, qui finance le surcoût et les périodes non louées. Les maisons sont situées en plein centre, à proximité des commerces et services de Châteauroux.

En 2023, 9 étudiants ont été accueillis dans ces logements soit une participation financière pour le Département de 14 195 €.

Des logements meublés à loyer modéré sont également mis à disposition, suite à une convention avec l'OPAC, dans diverses communes de l'Indre, pour les stagiaires ou professionnels en attente d'installation.

Une bourse pour les étudiants internes en médecine générale et spécialisée

Le Département attribue une aide financière aux étudiants internes en médecine générale ou spécialisée. Le montant de la bourse aux internes en médecine a été réévalué et adapté à l'allongement de la durée de l'internat qui passe de 3 à 4 ans. L'indemnité d'étude d'un montant maximum de 36 000 € est versée mensuellement en mensualités constantes dans la limite de 1000 € par mois. L'interne s'engage à s'installer pour une durée minimale de cinq ans, dans le département, une fois son diplôme obtenu et dans les 2 années suivant son obtention. En 2023, trois internes bénéficient de ce dispositif. Une indemnité d'étude d'un montant maximum de 12 000 € versable mensuellement et en mensualités constantes dans la limite de 1000 € par mois peut également être versée aux étudiants en chirurgie dentaire, pour leur 6^e année de formation, avec les mêmes contreparties d'installation que pour les médecins généralistes ou spécialistes. Les étudiants en chirurgie dentaire en 3^e cycle long (6^{ème} année et au-delà) peuvent solliciter dans les mêmes conditions une indemnité d'études, dont le montant maximum est fixé à 24 000 €.

Ce dispositif a été étendu en 2022 à d'autres formations de professionnels de santé. Une indemnité d'étude de 600 € par mois est proposée aux étudiants inscrits en 3,4 et 5^e année de cursus d'orthophonie ou de

kinésithérapie, ou de 1000 € par mois pour une demande qui concernerait uniquement la dernière année de ces études. Cette aide est versée pour un engagement d'installation de 5 ans minimum dans le département, après obtention du diplôme.

En 2023, deux étudiants en kinésithérapie et deux étudiants en orthophonie sont entrés dans le dispositif.

Une aide financière pour l'installation de médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes de l'Indre.

Le dispositif d'aide à l'installation à destination des médecins généralistes ou spécialistes et chirurgiens-dentistes a été étendu, en 2022, à d'autres professionnels de santé : kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes.

L'obtention de l'aide est subordonnée aux conditions suivantes :

- Il doit s'agir de la première installation dans le Département en exercice libéral conventionné.
- Le professionnel s'engage à exercer 5 ans à l'adresse déclarée dans le contrat signé avec le Département.
- Le professionnel s'engage à exercer cette activité professionnelle en exercice libéral pendant les 5 ans à temps complet ou temps partiel, dans ce cas le montant de l'aide est proratisé.



Cette aide pour une activité à temps plein, 5 jours (soit 10 demi-journées de consultation) par semaine s'élève à :

- médecins généralistes : 15 000 €, majorés de 15 000 € si le médecin s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
- médecins spécialistes : 30 000 €,
- chirurgiens-dentistes ou orthodontistes : 15 000 €,
- kinésithérapeutes : 5000 €, majorés de 10 000 € si le kinésithérapeute s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
- sages-femmes : 5000 €, majorés de 10 000 € si la sage-femme s'engage à réaliser dans sa pratique des échographies,
- orthophonistes : 10 000 €.

La totalité de l'aide perçue est à reverser en cas de cessation d'activité avant l'échéance des 5 ans.

En 2023, 30 professionnels de santé se sont installés dont 2 médecins généralistes, 2 spécialistes une psychiatre et un ORL, 7 chirurgiens dentistes, 11 kinésithérapeutes, 2 sages-femmes et 4 orthophonistes. Le montant total des aides attribuées s'élève à 451 000 €.

Une aide à la téléconsultation

Une aide en investissement au développement des solutions de téléconsultation à hauteur de 5000 € peut être versée pour l'installation d'un dispositif de téléconsultation dans un environnement permettant un accompagnement par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, professionnel de santé en MSP), sous réserve d'un engagement de fonctionnement du service pendant 3 ans.

En 2023, 8 pharmacies ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 40 000 €.

Dispositif de lutte contre la désertification médicale MSP et annexes, Professionnels de santé libéraux aidés par le Département dans leur installation jusqu'à fin 2023.

Implantation communale au 31/12/2023

Nombre d'aides à l'installation

- Médecins :

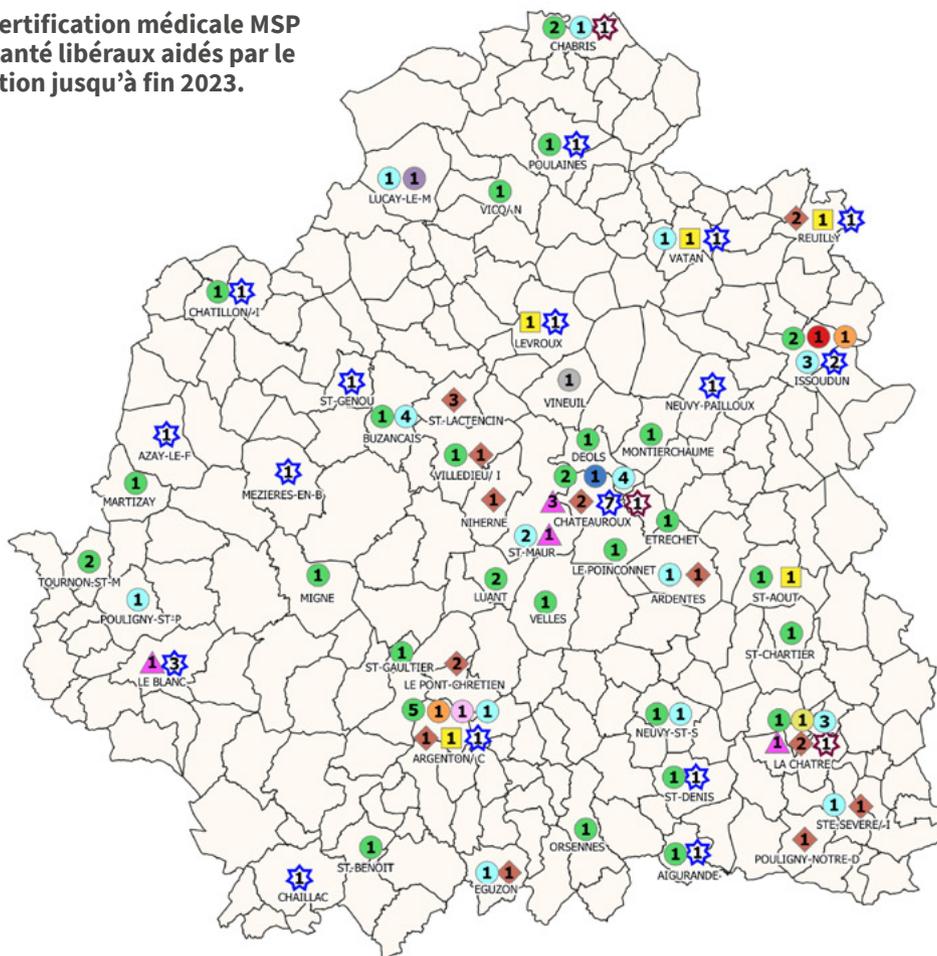
- Généraliste
- Cardiologue
- Chirurgien dentiste
- Diabétologue
- Néphrologue
- Ophtalmologiste
- ORL
- Pédiatre
- Psychiatre

- Professionnels paramédicaux :

- ◆ Kinésithérapeute
- Orthophoniste
- ▲ Sage femme

- Bornes de télémedecine :

- ★ Borne de téléconsultation en pharmacie
- ★ Borne de télé ophtalmologie



L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Consultations médico-sociales, visites à domicile ou bilans de santé à l'école maternelle, accompagnement des parents et des enfants en difficulté par des mesures adaptées, éventuellement judiciaires, d'aide à domicile ou de placement : autant d'actions pour les enfants et toutes les familles de l'Indre.

Ces missions sont exercées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux des circonscriptions au titre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Protection de l'Enfance.

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

En 2023, les 3 médecins intervenant à temps partiel, ont permis d'assurer 323 séances de consultations. Globalement, ce sont ainsi 865 enfants qui ont été reçus à l'occasion de 1959 consultations.

En outre, les 22 infirmières-puéricultrices ont prodigué 4033 actes d'accompagnement prénatal pour 1487 enfants et réalisé 3262 visites à domicile ou rendez-vous. Enfin, durant l'année scolaire 2022-2023, 2096 enfants ont pu faire l'objet des dépistages et du bilan de santé proposés systématiquement par la PMI en petite et moyenne section de maternelle : bilan visuel, auditif, dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels. Il met en place des actions de formations destinées à aider dans leurs tâches éducatives, les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents.

Concernant l'exercice d'assistant maternel, le Département compte 1015 assistants maternels agréés dont 45 en cessation d'activité au 31 décembre 2023. **70 462 € consacrés en 2023 par le Département pour leur formation.**

En 2023, 53 avis favorables ont été donnés pour 61 premières demandes d'agrément. Parmi ces assistants maternels, 24 sont agréés pour exercer en Maison d'Assistant Maternel (MAM). 7 MAM sont en activité sur les communes de Châteauroux, Éguzon, Le Poinçonnet, Sainte-Lizaigne, Sainte-Sévère-sur-Indre, Tendu et Villedieu. Les MAM offrent 79 places d'accueil.

Au total, le département compte 3886 places d'accueil individuel (MAM compris) au 31 décembre 2023.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le portail « assistantes-maternelles-36.fr » permet de mettre à disposition de tous : parents, assistants maternels, partenaires de la petite enfance, des informations actualisées, y compris sur les disponibilités d'accueil.

Le service de PMI intervient, également, préalablement à toute ouverture de structure d'accueil et est responsable du contrôle de leur fonctionnement. Le département compte 39 structures d'accueil de jeunes enfants et offre une capacité d'accueil de 772 places. 4 nouvelles Micro Crèches privées/associatives ont ouvert en 2023 sur les communes d'Issoudun, d'Écueillé, du Poinçonnet et de Châteauroux. La Halte garderie d'Arthon a cessé temporairement d'accueillir des enfants.

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Département à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté. Bien plus largement que la seule question de la prévention de la maltraitance ou la prise en charge des enfants maltraités, il s'agit d'être aux côtés des familles dans ce rôle complexe et difficile du « parent ».

Les travailleurs sociaux aident les familles à évaluer la nature de leurs difficultés, puis à rechercher les réponses les plus adaptées.

La justice n'est amenée à intervenir que si les parents refusent les aides proposées.

En 2023, les travailleurs sociaux des circonscriptions ont réalisé 541 (IP closes, édition du 11/04/24) évaluations de situations familiales rencontrant des difficultés éducatives.

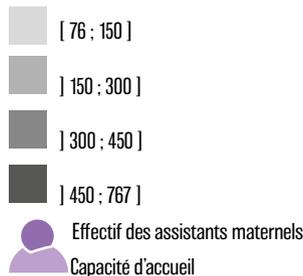
1582 mesures d'aide et d'accompagnement ont été proposées aux familles. Parmi ces mesures, le Département a mis en place depuis 2019 un accompagnement spécifique renforcé dénommé : accompagnement individuel de proximité (AIP). Cette prestation propose un accompagnement individualisé à domicile, fondé sur une présence éducative renforcée, sans rupture avec le milieu familial, afin de permettre une modification réelle des comportements et du fonctionnement familial. 75 enfants ont bénéficié de cet accompagnement en 2023.

La protection de l'enfance est au cœur de l'action sociale du Département. Pour soutenir les parents dans leur rôle, protéger et aider les plus jeunes, le Département veille à développer des actions concourant à l'épanouissement de tous.

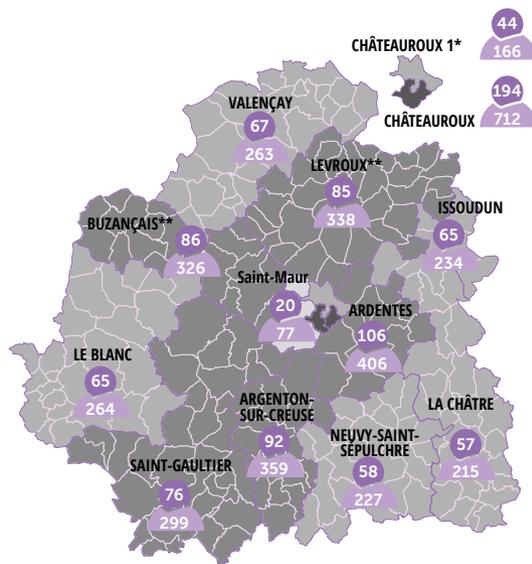
Afin de poursuivre ses missions de protection de l'enfance où l'accueil familial tient une place prépondérante, le Département recrute des assistants familiaux.

Les actions mises en œuvre par le Département pour la protection de l'enfance représentent un montant total de dépenses de 25,85 M€.

Assistants maternels agréés : effectifs et capacité d'accueil au 31/12/2023



* hors commune chef lieu
 ** hors commune de Saint-Maur



Les assistants familiaux

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile, jour et nuit, un ou plusieurs mineurs ou jeunes majeurs (moins de 21 ans) dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation. Ces enfants ont été confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département, soit à la demande des parents, soit sur décision du juge ou en qualité de pupille de l'État.

L'assistant familial accompagne l'enfant dans sa vie quotidienne et lui donne un cadre éducatif, familial et relationnel, en étroite collaboration avec le service de l'aide sociale à l'enfance, responsable de l'enfant.

Au 31 décembre 2023, le Département de l'Indre compte 211 assistants familiaux agréés, dont 185 femmes et 26 hommes.

173 d'entre eux sont employés par le Département et accueillent 414 enfants.

L'assistant familial est garant de la santé, de la sécurité, de la socialisation et de l'épanouissement du jeune accueilli. Il organise son suivi médical, lui prodigue tous les soins d'éducation grâce auxquels son développement physique et psychique peut se poursuivre dans de

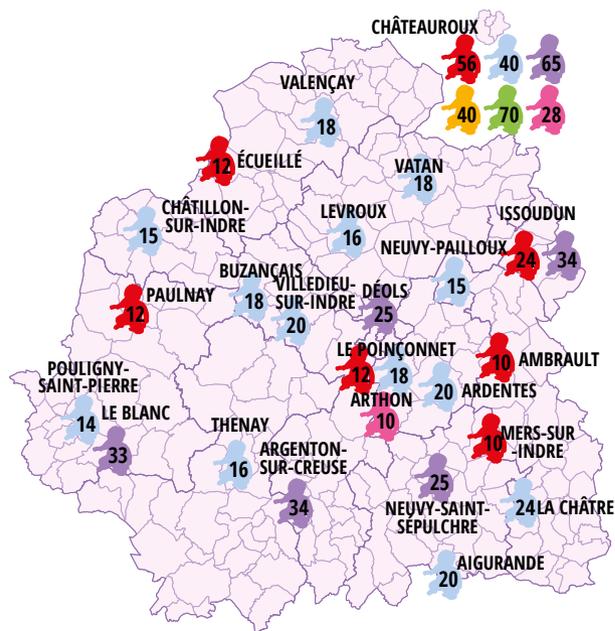
meilleures conditions et assure le suivi et le soutien de sa scolarité. Il aide l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à trouver ou à retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie, notamment à l'approche de sa majorité. Le travail de l'assistant familial, en collaboration avec des assistants socio-éducatifs, psychologues, infirmières puéricultrices, s'inscrit dans un projet éducatif global.

En 2023, suite à la loi du 12 février, une importante revalorisation des conditions d'exercice du métier et de la rémunération a été mise en œuvre. 11,54 M€ ont été affectés par le Département pour les salaires et les charges des assistants familiaux et 43 810 € pour la formation.

L'accueil de la petite enfance au 31/12/2023

Structures d'accueil :

Capacité d'accueil 772 places installées



ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION

Il s'agit de comprendre les difficultés rencontrées, qui malheureusement parfois se cumulent, et d'accompagner les personnes dans les différentes voies de résolution.

En 2023, ce sont donc 7309 foyers qui ont été suivis quelle que soit la ou les problématiques rencontrées (logement, santé, famille,

éducation, emploi, budget). Les accompagnements réalisés par les Circonscriptions d'Action Sociale ont donné lieu à 20 608 rendez-vous, entretiens ou visites à domicile. Il sont proposés à toute personne en difficulté.

Le revenu de solidarité active

L'allocation RSA

Le dispositif RSA enregistre en 2023 une légère augmentation de 0,6 % du nombre de foyers bénéficiaires de cette allocation (on entend par « foyer », l'allocataire et son conjoint), avec 4776 foyers en fin d'année 2023, soit 5488 bénéficiaires (allocataire plus conjoint).

L'accompagnement des personnes bénéficiant du RSA dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Au regard de leur situation financière, 5210 personnes percevant l'allocation RSA étaient en situation de « droit (à un accompagnement) et devoirs (d'insertion) » fin 2023.

Les caractéristiques du public accompagné :

- **ce sont majoritairement des personnes seules (76%),**
- **6 % de femmes (dont 51,7 % d'entre elles sont isolées avec enfants) et 44 % d'hommes,**
- **âge moyen : 41 ans,**
- **ancienneté moyenne dans le dispositif : 6,09 ans.**

La politique d'insertion mise en place par le Département propose, en fonction des difficultés mais aussi des potentialités des personnes relevées par l'évaluation sociale et professionnelle réalisée par les Circonscriptions d'Action Sociale, tout un panel d'accompagnements et d'actions spécifiques.

L'accompagnement est mis en œuvre par les intervenants spécialisés, désignés par le Département, sociaux, sociaux-professionnels ou professionnels.

Les accompagnements réalisés par les Circonscriptions d'Action Sociale peuvent s'appuyer sur des actions collectives ou individuelles ciblées, faisant appel à des compétences particulières : travail sur l'image de soi, intégration dans la vie de la cité, bilan de compétences, préparation à un projet professionnel, etc.

Dès lors qu'un projet professionnel et un retour à l'emploi sont possibles, ils deviennent l'objectif de l'accompagnement. En effet, l'accès à l'emploi demeure le meilleur vecteur d'insertion et d'autonomie pour chacun. L'accompagnement permettra de définir un projet professionnel réaliste, de mobiliser les outils existants (formations, bilan de compétences...), d'accompagner les démarches de recherche d'emploi ou même de création d'entreprise.

L'accompagnement peut néanmoins nécessiter une période de réadaptation au monde du travail couplée avec un accompagnement social individualisé ; c'est le rôle des ateliers et chantiers d'insertion.

Taux de bénéficiaires du R.S.A. au 31/12/2023

Allocataires et conjoints concernés par les droits et devoirs dans la population active des 15/64 ans au RP 2020.

[0,77 ; 3]

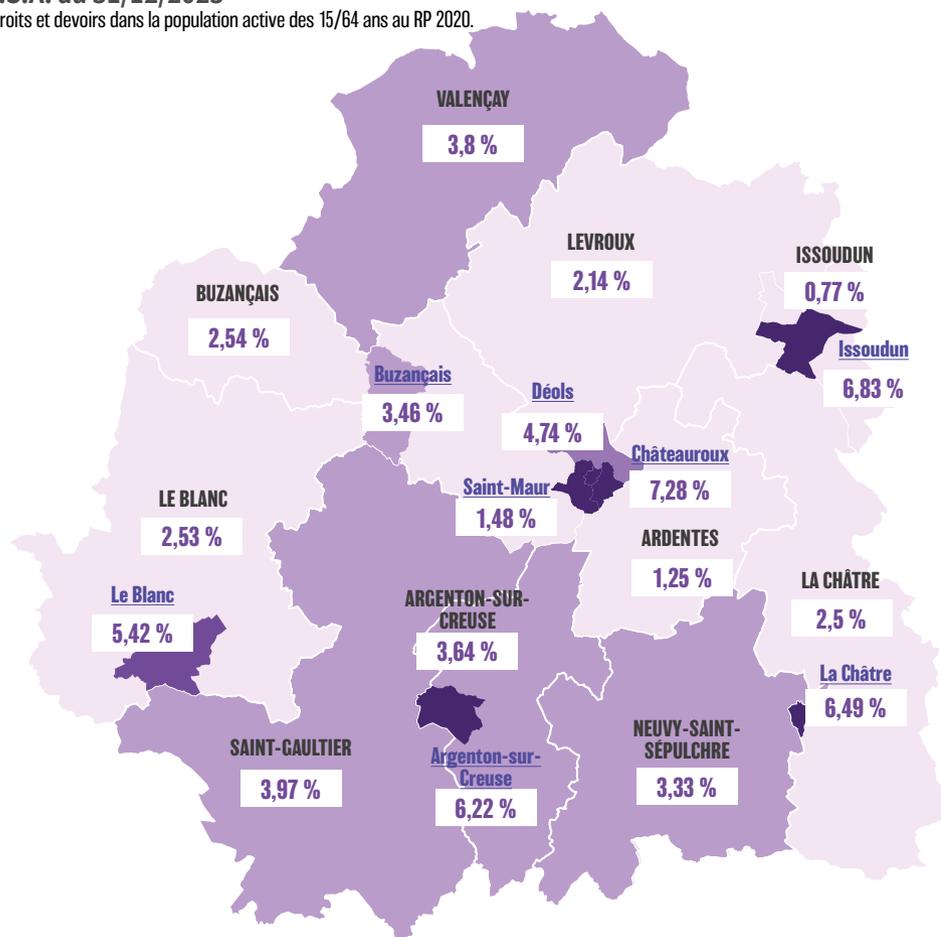
[3 ; 4]

[4 ; 5]

[5 ; 6]

[6 ; 7,28]

Département de l'Indre : 4,19 %



Focus sur l'intervention du conseiller numérique :

Depuis août 2021, les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique avec un conseiller numérique. Ce dernier intervient sur l'ensemble du territoire indrien en effectuant des permanences essentiellement au sein des circonscriptions d'actions sociales.

Le conseiller accompagne, sur rendez-vous, les personnes de façon individuelle ou par le biais d'ateliers numériques.

Les thématiques abordées lors des rencontres sont diverses :

- aide à l'utilisation des smartphones, ordinateurs et tablettes,
- prévention concernant les différentes fraudes et arnaques,
- gestion des différents « clouds »,
- gestion des dossiers numériques,
- conseils à l'achat d'un ordinateur / d'un téléphone portable,
- création de comptes pour accéder aux sites internet et gérer les démarches en ligne,
- accompagnement numérique pour des procédures administratives,

Au cours de l'année 2023, le conseiller numérique a effectué 847 accompagnements dont 640 rendez-vous individuels et 89 ateliers qui ont réunis 207 participants.

Les ateliers et chantiers d'insertion, structures du secteur de l'insertion par l'activité économique, sont des partenaires incontournables favorisant l'accès à l'emploi de bénéficiaires présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Ces structures permettent ainsi à un public éloigné de l'emploi d'exercer une activité professionnelle rémunérée sur la base du SMIC, tout en bénéficiant de formations et d'un accompagnement adapté. Elles sont soutenues financièrement pour l'accompagnement socio-professionnel qu'elles assurent et bénéficient en outre mensuellement d'un cofinancement des postes pour 70 postes à hauteur de 88 % du RSA pour une personne seule.

Au nombre de 5, ces structures recouvrent des secteurs d'activités variés (nettoyage de locaux, la mécanique, le recyclage et le réemploi de vêtements, la fabrication de palettes de bois, l'entretien d'espaces verts, la production maraîchère) et se répartissent géographiquement sur l'ensemble du territoire départemental entre Châteauroux et le Boischaud Sud.

L'intervention financière du Département pour l'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du RSA s'élève en 2023 à 1538280 €.

Les Fonds de Secours Insertion (FSI) et Fonds d'Aides à la Reprise d'Emploi ou de Formation (FAREF), des aides départementales à la mobilisation vers l'insertion, la formation et l'emploi

Le FSI et le FAREF permettent d'accompagner financièrement la levée des freins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours social et professionnel pour participer aux actions d'insertion du Département, se former, et reprendre une activité.

Au titre du FSI, En 2023, 73 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce Fonds, avec un total de 100 aides, pour régler principalement des problématiques de mobilité (56 % des aides), de financement de Formation (13 %) et de mode de garde (10 %). Le FSI a été mobilisé à hauteur de 28 447 €. Ce fonds favorise les parcours dynamiques et la rupture de l'isolement géographique des bénéficiaires, avec 88 % des aides accordées sur les territoires ruraux du département.

Au titre du FAREF, en 2023, 11 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce Fonds, avec un total de 19 aides (74 % à la mobilité, 26 % à la garde d'enfants). Le FAREF a été mobilisé à hauteur de 17 005€ (mandate-ments 2023).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté permet d'attribuer des aides financières ponctuelles aux jeunes en situation de grande précarité pour favoriser leur insertion ou tout simplement faire face aux charges du quotidien.

154 aides ont été accordées à 132 jeunes, pour une dépense de 52 253 €.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil important de la lutte contre l'exclusion, spécifique aux problèmes de logement. Sous la seule responsabilité du Département depuis 2004, il associe les partenaires locaux volontaires (communes, communautés de communes, bailleurs sociaux, organismes sociaux...) et grâce à des aides financières, permet aux personnes en difficultés d'accéder à un logement, de résorber des dettes de loyer ou d'énergie ou de proposer l'accompagnement d'un travailleur social.

En 2023, 1647 aides ont été accordées pour une dépense de 547 216€.

Les principales interventions du FSL se sont concentrées en 2023 sur l'accès au logement (dépôt de garantie, 1er loyer, assurance habitation...) pour 1066 demandes dont 765 accordées, sur le cautionnement pour 418 demandes dont 330 accordées et sur les énergies (électricité, gaz, eau, bois, régularisation des charges...) pour 413 demandes dont 203 accordées.

Le profil-type d'une personne sollicitant le FSL est une personne seule, âgée de 40 ans, bénéficiaire de minima sociaux et locataire de son logement sur le territoire de l'agglomération castelroussine (43,18 %). Le FSL permet dans certaines situations aux personnes de se maintenir dans leur logement (situation d'expulsion).

Il agit de façon durable et prolongée sur la situation des bénéficiaires.

En outre, 188 mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement (ASLL) ont été accordées en 2023, sur l'ensemble du département. L'ASLL a permis, dans le cadre d'un suivi régulier de 12 à 18 mois, effectué au domicile, d'accompagner des personnes sur des problématiques variées telles que les difficultés budgétaires ou de compréhension des documents administratifs, de favoriser l'accès aux droits ainsi qu'aux soins (en forte hausse, ces dernières années), de travailler sur l'appropriation du logement et de son environnement (quartier).

Développer le territoire

BUDGET

8,25 M€

en investissement dans les collèges dont
785 000 € en matériel informatique
et 207 000 € en mobilier

4,175 M€

pour le fonctionnement des collèges (hors masse
salariale) dont 110 000 € de soutien à la restauration
scolaire

17,725 M€

pour l'aménagement et la gestion des routes
départementales

4 787 006 €

d'aides ont été attribuées aux FAR

260 000 €

consacrés à la gestion des ENS

LES CHIFFRES

91 000	31		43 300 €
foyers étaient éligibles à la fibre sur le réseau public qui comptait 34 700 abonnés, en fin 2023.	nombre de compteurs d'eau installés		pour l'acquisition d'un matériel mobile de mesure des débits, températures et paramètres physico chimiques

	185	964 817 €	159 600 €
Assainissement des bourgs ruraux	Équivalent habitants - Capacité de traitement de la station d'épuration de Chassignolles	de coût total HT à l'assainissement	d'aides du Département pour l'assainissement

L'ÉDUCATION



La compétence « collège » incombe au Département qui assure, conformément au Code de l'Éducation, la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des établissements ainsi que la restauration. Mais le Département va au-delà de cette compétence en accompagnant également les plus jeunes et en soutenant l'enseignement supérieur.

Des équipements pour les collèges

Le Département poursuit ses dotations d'équipements informatiques pour ses collèges. En 2023, de nouveaux matériels mobiles ont été acquis s'appuyant sur un réseau wifi permettant de nouvelles pratiques pédagogiques dès 2024.

785 000 € ont été consacrés à l'ensemble des achats destinés à l'équipement des collèges.

Le Département assure par ailleurs le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble de l'architecture informatique des collèges. 4 agents du Département assurent la maintenance des réseaux informatiques des établissements et l'ensemble des déploiements des matériels chaque année.



L'enseignement supérieur

Le Département poursuit son soutien à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (A.D.E.S.I.), indispensable à nos étudiants à hauteur de 214 000 € en 2023. Il soutient également les étudiants titulaires d'une bourse d'État en leur attribuant une bourse complémentaire pour un montant de 191 970 € en 2023. L'I.N.S.P.E. a également bénéficié du soutien du Département à hauteur de 15 000 € tout comme le réseau CANOPE pour un montant de 11 500 €.



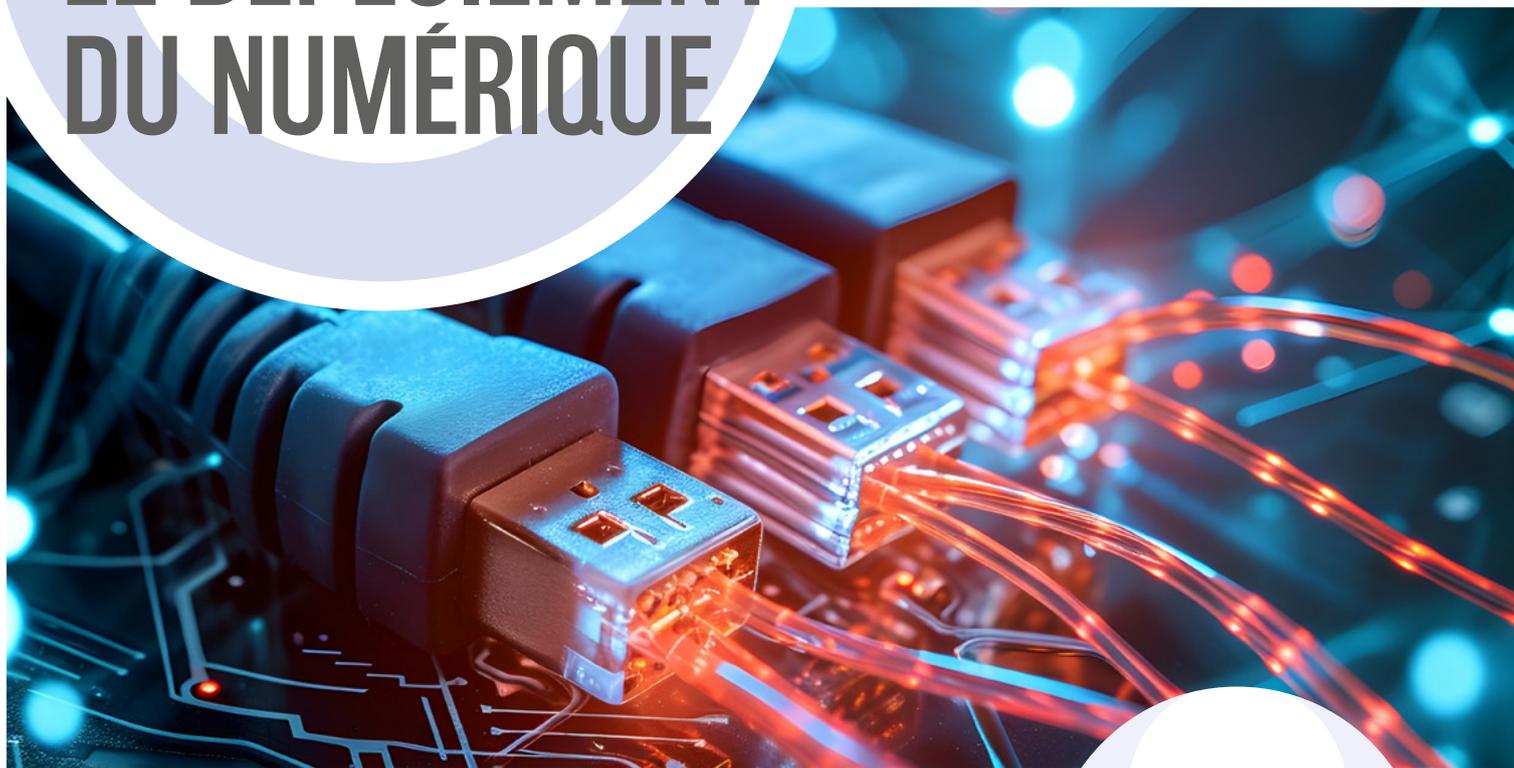
Le Département intervient en complément de ses compétences obligatoires

Dans le cadre du dispositif « Collégiens au Théâtre », le Département organise et finance le transport des collégiens. 24 069 € ont ainsi été affectés et 2696 collégiens ont pu assister aux représentations à Châteauroux, Issoudun et La Châtre. Le Département renouvellera cette opération en 2024 afin de permettre l'accès aux spectacles à tous les collégiens dans le cadre de leur parcours au collège.

Depuis 2017, la gestion des transports scolaires a été transférée à la Région.

Le Département continue toutefois à assurer, au titre de sa compétence, le transport des élèves handicapés ayant droit à un transport spécifique compte tenu de leur handicap, ainsi que des élèves orientés en classes spécialisées pour le compte de la Région et de Châteauroux Métropole pour un budget de 660 000 € en 2023 réparti sur 44 circuits.

LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE



Le déploiement du très haut débit fibre engagé en 2017 s'est poursuivi en 2023 en tenant les objectifs visés : 20 000 nouveaux foyers ont ainsi eu accès au très haut débit en 2023 sur le périmètre d'action du syndicat mixte RIP36. Les études se sont poursuivies pour préparer les déploiements 2024 qui devraient permettre 19000 nouvelles prises et ainsi couvrir plus de 95 % de l'objectif final, la couverture complète du département en 2025. 14 M€ de subventions ont été versés au délégataire Berry Fibre Optique en charge des déploiements, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public très haut débit fibre dans le cadre d'une délégation de service public concessive.



lafibre36.fr

LE RIP36

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

MON ÉLIGIBILITÉ

FAQ



La fibre optique dans l'Indre !

Construire un nouveau réseau Très Haut Débit permettant à tous les Indriens de bénéficier des dernières technologies et des services de l'Internet.

[Tester mon éligibilité](#)

Adoptez le très haut débit

Télévision HD, télétravail, domotique, e-commerce, télé médecine, visioconférence, films à la demande... accédez à de nouveaux usages et surfez sur le net dans le plus grand confort !

L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

La sécurité routière
et l'aménagement du
territoire restent 2 enjeux
essentiels pour l'Indre

Pour améliorer et rendre plus sûr le réseau routier dont il a la responsabilité, le Département investit très fortement chaque année.

C'est une condition qui permet de pérenniser sur notre territoire des infrastructures de qualité, nécessaires pour favoriser le développement économique et garantir à l'utilisateur de la route des déplacements sécurisés et fluidifiés.





2023 - 2025 : des investissements exceptionnels

- **la suppression de 2 passages à niveau sur la commune de Montierchaume (R.D.80) déclarée d'utilité publique le 7 octobre 2021.**

Les travaux routiers de sécurisation engagés à l'automne 2022 doivent s'achever à l'été 2024,

L'opération (études et travaux routiers et ferroviaires) représente un montant total de 9,5 M€ TTC financés par l'État. Le Département prend en charge les coûts relatifs à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des travaux routiers.

Près de 18 M€ consacrés en 2023 à la gestion, la modernisation et l'aménagement des infrastructures avec la réalisation de 2 opérations majeures :

- **l'aménagement de la déviation de Villedieu-sur-Indre déclaré d'utilité publique le 23 septembre 2021.**

Plus de 10 000 véhicules par jour dont 900 poids lourds empruntent quotidiennement l'axe Châteauroux -Tours, sur la R.D.943, ce qui dégrade la qualité de vie des habitants et est source d'insécurité routière. La nouvelle infrastructure, d'une longueur de 6,5 km, doit être mise en service fin 2025.

Projet phare financé intégralement par le Département (25 M€).



La gestion d'un Patrimoine : Maintenir un niveau de service élevé

La Direction des Routes compte près de 300 agents qui, au quotidien :

- **entretiennent le réseau routier** avec des pratiques conduites dans une logique de gestion durable et de préservation de la qualité de l'environnement : fauchage et débroussaillage raisonnés pour préserver la richesse et la biodiversité des accotements et des haies, recyclage et retraitement des matériaux de chaussée, entretien courant des ouvrages d'art, ...
- **exploitent le réseau routier** avec des missions de patrouille de surveillance, de renouvellement de la signalisation routière, d'intervention sur accident ou incident 24/24h, 7 jours sur 7...

- **gèrent le domaine public départemental**, c'est-à-dire autorisent ou non, par des arrêtés de circulation, des autorisations de voirie notamment tout projet affectant les routes départementales, les travaux réalisés par des tiers, les manifestations locales, les épreuves sportives...
- **pilotent le suivi des opérations** de construction et d'aménagement routiers.

LE SOUTIEN AUX COMMUNES



En 2023, le Département a maintenu l'ensemble de ses FAR bonifiés : le fonds bibliothèque, le FAR Culture, le Fonds de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs (FAR SPORT), le fonds de valorisation des archives communales et le fonds vidéoprotection, et en a créé un nouveau : le fonds d'adaptation au changement climatique.

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain

En 2022, une nouvelle règle de répartition objective a été mise en place afin que les trois villes, Châteauroux, Issoudun et Déols puissent mener des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaire. Pour cela des conventions-cadres pluriannuelles recensant et planifiant les projets pour une période de 4 ans ont été établies avec chaque collectivité.

Les projets d'investissement prévus dans les conventions doivent se rattacher obligatoirement à 5 thématiques prioritaires : mobilités douces, éducation, services à la population et santé, tourisme et adaptation au changement climatique et environnement.

En 2023, 401 662 € de subventions ont été accordées générant 2 343 669 € HT de travaux.

Quelques exemples d'opérations financées :

- Travaux de rénovation de la piscine d'**ISSOUDUN** (163 312 € de subvention pour 1 000 000 € de travaux HT),
- Regroupement des écoles maternelles sur le site P. Eluard à **DEOLS** (93 750 € d'aide pour 625 000 € de travaux HT),

Le Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale

176 320,75 € de montant total de subventions, pour le F.D.A.M.A.C.Z.R.

En 2023, 7 communes ont bénéficié de subventions :

- **VILLIERS**, pour la remise aux normes du bar-restaurant-multiservices,
- **POMMIERS**, pour la réhabilitation et la remise aux normes du multiservices,
- **DUN-LE-POELIER**, pour la réhabilitation du café-multiservices,
- **VINEUIL**, pour la rénovation et l'installation de matériel pour la reprise de la boulangerie,
- **ECUEILLE**, pour la reprise de la boucherie,
- **MERS-SUR-INDRE**, pour l'équipement de la boulangerie,
- **MEOBECQ**, pour l'installation de matériel en vue de la reprise de la boulangerie.

Le Fonds Une commune-Un logement

En 2023 de nouveaux critères d'éligibilité ont été instaurés notamment en matière de performance énergétique. Le taux d'intervention a également été revu à la hausse : **16.000 €/logement, aide plafonnée à 100 m².**

Ce fonds permet aux communes de bénéficier de deux aides départementales sur une période glissante de 3 ans afin de réhabiliter du bâti dans les bourgs pour créer des logements locatifs de qualité.

En 2023, 7 communes ont été aidées et 8 logements locatifs ont connu un début d'exécution : ils seront proposés sur le marché sans condition de ressources ni de plafond de loyer pour les locataires.

Les communes bénéficiaires sont :

- **ETRECHET**,
- **ECUEILLE** (2 logements),
- **CUZION**,
- **CONCREMIERS**,
- **POULIGNY-SAINT-PIERRE**,
- **LEVROUX**,
- **GOURNAY**.

88 110,40 € de subventions ont été attribuées pour 1 228 828,79 € TTC de travaux, bien souvent réalisés par des entreprises locales.

Le Fonds d'Action Rurale (FAR)

En 2023, l'enveloppe a crû de 1,37 % (afin d'atteindre un objectif de + 10 % sur la mandature) pour s'inscrire à 3360 197 €.

Le Fonds d'Action Rurale permet à 238 communes issues des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD 36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement 36 (CAUE 36) pour les opérations d'Équipement rural, lorsque ces projets n'entrent pas dans le cadre de nos nombreux fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts.

Quelques opérations symboliques :

- **ARGENTON-SUR-CREUSE** (canton d'Argenton-sur-Creuse) : mise en place d'un système de recyclage des eaux pluviales pour arroser les trois terrains de sports,
- **SASSIERGES-SAINT-GERMAIN** (canton d'Ardentes) : travaux de réhabilitation de l'école,
- **CHABRIS** (canton de Valençay) : aménagement de la rue Abel Bonnet (dont piste cyclable).

Ce nouveau fonds a vocation à soutenir les communes dans leurs projets de mise en place de système de récupération des eaux pluviales et / ou de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école. Ce fonds a permis notamment de soutenir la ville d'ARGENTON-SUR-CREUSE à hauteur de 10 000 € supplémentaires en complément des 32 262 € accordés au titre du Fonds d'Action Rurale.



EAU : SÉCURISER LA RESSOURCE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ



En 2023, plus de 360 000 € d'aides du Département au titre du fonds départemental de l'eau sont venus en soutien de 2.2 M€ de travaux et d'études portées par les collectivités compétentes.

L'action du Département en matière d'eau s'articule autour de trois thèmes :

1. L'eau potable, 2. l'assainissement, 3. les milieux aquatiques.

1-En matière d'eau potable

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre d'actions de sécurisation de la ressource en eau préconisées par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le Département poursuit actuellement la révision de son Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, sur tout le territoire, en intégrant les enjeux du changement climatique et de la gouvernance.

L'alimentation en eau potable

Afin de lutter contre les fuites et ainsi améliorer le rendement de réseau, le Département a apporté son aide (10 %) au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Val de Creuse pour l'installation de compteurs de sectorisation en complément de l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (70%).

3-Les milieux aquatiques

Le Département, au travers, de sa cellule d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières (ASTER) apporte conseil et appui technique aux collectivités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques.

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les cours d'eau, le Département a apporté, en 2023, une aide de 8000 € à la Fédération Départementale de Pêche pour l'acquisition d'un matériel mobile de mesure des débits, températures et paramètres physico chimiques afin de suivre mensuellement 30 stations situées sur les têtes de bassin versant ou au niveau des principaux affluents.

2-Concernant l'assainissement des eaux usées

Les actions en matière d'épuration des bourgs se sont poursuivies. La construction ou l'amélioration des stations d'épuration permettra ainsi d'améliorer la qualité des eaux et des rivières de l'Indre. Le Département a continué également à apporter une assistance technique aux exploitants de stations d'épuration avec son service dédié (le SATESE). Le Département soutient également les collectivités pour la réalisation d'étude diagnostic de leur système d'assainissement.

Afin d'améliorer le traitement des effluents dans le bourg, la Commune de Chassignolles a voulu se doter d'un système d'assainissement collectif. Elle a décidé de construire une station d'épuration de type filtre planté de roseaux et un réseau avec 57 branchements.

L'assainissement des bourgs ruraux

Afin d'améliorer le traitement des effluents dans le bourg, la Commune de Chassignolles a voulu se doter d'un système d'assainissement collectif. Elle a décidé de construire une station d'épuration de type filtre planté de roseaux et un réseau avec 57 branchements.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Indre

Durant l'année 2023, le Département a consacré 260 000 € à la gestion des espaces naturels sensibles et à l'aide aux investissements des collectivités afin de mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité.

Parmi ces opérations, on peut noter la prise en charge par le Département des **42 000€ de travaux de dévasement de la pêche** ainsi que la réfection complète du système de vidange du site de Bellebouche dont il est propriétaire à **Mézières-en-Brenne**.

Une aide de plus de 6000 € a été apportée au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin

et de la Claise dans le cadre de la gestion de l'espace naturel sensible « Les Prés du Canal » situé à Mézières-en-Brenne. Cette action de restauration de la végétation de rive le long de la Claise a permis d'assurer la sécurisation des cheminements du site à proximité de la maison de retraite.

Le Département a également poursuivi son aide aux gestionnaires des deux Espaces Naturels Sensibles dont il est propriétaire : La Réserve Naturelle Nationale de Chérine et le Domaine de Bellebouche.

SPORTS DE NATURE

Afin d'évaluer la fréquentation de l'itinéraire cyclable « L'Indre à Vélo », le Département a installé 4 éco-compteurs dans les communes de Châtillon-sur-Indre, Buzançais, Châteauroux et Nohant-Vic. Ces compteurs alimentent la plateforme nationale des fréquentations gérée par l'association « Vélo & Territoires ».

Une aide de plus de 81 000€ a également été apportée par le Département à la commune du Blanc pour la réalisation d'une liaison sécurisée piétons-vélos reliant le quartier de la Ville-Haute à la Voie Verte inter-régionale située sur l'ancienne voie ferrée contournant la ville.



TOURISME, UN ATOUT POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN ENJEU POUR SON DÉVELOPPEMENT



«Demain le tourisme pour l'Indre» :

Lancé en 2022, cet appel à projets d'une durée de 3 ans est doté d'une enveloppe d'un million d'euros afin de faire émerger sur le territoire des projets touristiques structurants et innovants.

Après le «train touristique Argy-Valençay», le projet de passerelle himalayenne sur la Creuse du moulin de Châteaubrun à la plage de Montcocu est venu attester de la pertinence de l'appel à projets en matière de développement touristique. Il bénéficie d'une aide d'un montant de 400 000 €.

Ambassadeurs de l'Indre pour valoriser et partager notre offre touristique

24 sites partenaires emblématiques, 1961 membres, 301 de plus qu'en 2022, «Le Club des Ambassadeurs de l'Indre» se développe chaque année plus encore. Grâce à ce dispositif, l'Indre s'ouvre à la découverte d'une partie de son patrimoine.

Après deux plans de relance touristique dont les effets furent indiscutablement bénéfiques pour le secteur, le Département de l'Indre et l'Agence d'Attractivité de l'Indre ont maintenu leurs efforts et leurs actions en faveur du développement touristique de l'Indre.

Parmi l'ensemble des actions entreprises citées :

- Un nouveau document d'appel à destination des visiteurs qui ne connaissent pas encore la destination, 7000 exemplaires diffusés en 2022.
- 10 000 exemplaires du magazine culturelle et touristique « Parenthèses » avec deux numéros, un « Printemps » et un « été/automne ».
- 45 000 cartes touristiques Berry Province, communes à l'Indre et au Cher.
- La mise à disposition de 70 000 sets de table auprès des restaurateurs indriens.



Une nouvelle identité :

Le 1^{er} février 2022 « Berry Province » relooke son identité visuelle **BERRY** et repense sa stratégie marketing territoriale, construite autour d'une vision, d'une mission et d'une promesse

- La présence durant quatre jours à Paris de l'Indre en Berry à l'occasion du Salon Destination Nature // Mondial du Tourisme. De nombreux partenaires ont dans ce cadre promu notre offre touristique de plein air, la rando, le cyclo. Certains offices de tourisme ont déjà pu mesurer le retour de leur participation à cet événement.
- La Carte pro tourisme ; car en effet rien de tel que visiter les sites pour pouvoir en parler. L'AZi a donc réédité en 2022 le Pass pro à destination des professionnels du Tourisme (acteurs et institutionnels), une carte offrant la gratuité des sites du Berry.
- Les relations Presse avec l'accueil de médias nationaux, Le Routard, le Guide vert Michelin, Cyclomag.



L'Indre un territoire attractif

7 sites ont accueilli plus de 10 000 visiteurs :

- **13 876** à la Maison de la Nature et de la Réserve à Saint-Michel-en-Brenne
- **16 337** au Musée de l'Hospice Saint-Roch à Issoudun
- **11 505** Musée de l'automobile à Valençay
- **36 482** à la Maison de George Sand à Nohant
- **51 935** à la Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne à Rosnay
- **65 210** au Parc de la Haute-Touche à Obterre
- **75 221** au Parc et Château de Valençay

S'épanouir dans l'Indre

BUDGET

270 M€ de dépenses réelles dont :
214 M€ en fonctionnement et 54 M€ en investissement

3 M€ d'investissement pour la création de la
halle connectée et l'espace beach couvert Yves Fouquet

1 023 823 € en investissement

1 295 074 € en fonctionnement
pour la culture

198 360 € d'investissement pour
le service culturel du Département, dont la Bibliothèque
Départementale de l'Indre (B.D.I.) et dont 5240 € à la
Direction des Archives départementales et du Patrimoine
historique de l'Indre

LES CHIFFRES au 31/12/2023

51 196

utilisateurs ont été accueillis en 2023 à La Plaine Départementale des Sports pour 6852 heures d'utilisation dont : 27 569 licenciés dans des clubs et comités,

15 169

élèves des établissements scolaires et 8548 usagers secondaires

7850

boîtes d'archives consultées

500 000 €

au bénéfice de 36 opérations publiques et 28 opérations privées en 2023

46 639

documents ont transité par les navettes hebdomadaires

17 915

usagers inscrits actifs et collectivités

24 701

réservations affectées sur le site biblio36.fr

37 900

sessions ouvertes sur le portail biblio36.fr

UNE POLITIQUE SPORTIVE DYNAMIQUE



Le Département de l'Indre soutient les communes en matière de construction mais aussi de réhabilitation d'équipements sportifs à travers le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs, permettant ainsi aux usagers de pratiquer leur discipline de prédilection dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre de la rénovation et la réhabilitation des équipements sportifs, le Département a financé quinze projets en 2023. Entre autres huit terrains multisports ont ainsi pu être construits sur les communes de Martizay, Thenay, Châtillon-sur-Indre, Vineuil, Roussines, Chabris, Val Fouzon et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, un terrain de tennis a pu être réhabilité sur la commune de d'Azay-le-Ferron, un terrain de Padel à Saint-Denis-de-Jouhet, deux parcours de fitness à Montgivray et Aigurande mais aussi des aménagement de terrains de football à Vatan, Valençay et Écueillé.

Au total, ce sont 122 499 € de subventions qui ont été votées et qui ont généré un volume de travaux de 862 885 €.

La collectivité accompagne également les clubs qui évoluent dans un championnat national et qui mettent en lumière le territoire indrien. Outre la Berrichonne Football, ce sont également cinq clubs qui ont obtenu le soutien financier du Département au cours de l'année 2023 pour un montant de près de 250 000 €.

Les sportifs individuels de haut niveau qui sont inscrits sur les listes du Ministère des Sports sont également aidés par le Département. Afin de leur permettre de poursuivre leur évolution au plus haut niveau dans leur discipline de prédilection, le Département a attribué quatre bourses en 2023 pour un montant de 1828 €.

Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs

En 2023, douze projets ont bénéficié du soutien financier du Département au titre du Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs. Ainsi les communes de Vendoeuvres, Villedieu-sur-Indre, Châteauroux (2), Pruniers, Déols, Luant, Issoudun, Le Poinçonnet, les Communautés de Communes Levroux Boischaud Champagne, Champagne Boischauds et La Châtre Sainte-Sévère-sur-Indre ont bénéficié de subventions départementales d'un montant de 1 229 986 € qui ont généré plus de 6,581 M€ de travaux.

Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements à vocation socio-culturelle

Pour la création d'équipements à vocation socio-culturelle, le Département apporte également son concours financier pour la création de nouveaux équipements. En 2023, les communes de Buxières d'Aillac, Cluis, Orsennes, Concremiers, Crozon-sur-Vauvre, Déols, Ingrandes et Préaux ont bénéficié de ce soutien pour la création de salles associatives pour un montant de 114 849 € représentant un volume de travaux de 886 719 €.

La Plaine Départementale des Sports

3 millions d'euros ont été investis pour réaliser la première halle connectée et le premier site de beach couvert d'une telle envergure. Plus de 40 000 personnes sont accueillies chaque année. Positionné sur des pratiques novatrices et dérivées de sports traditionnels, ce site permet la découverte et l'initiation de plus de 50 disciplines sportives différentes et devient le siège d'organisations nationales telles que le National Beach Soccer, la Coupe de France des Territoires de handball... Chaque année un mois des pratiques dédiées aux sports de sable est organisé permettant à travers le Festibeach à tous les Indriens de s'initier à ces nouvelles pratiques.

La licence 6-17 ans sans condition de ressources

Afin d'encourager la pratique sportive des jeunes âgés de 6 à 17 ans qui résident et pratiquent dans l'Indre, le Département propose un dispositif volontaire et non discriminatoire qui permet aux familles de réduire le coût de l'adhésion en club.

Depuis septembre 2020, la réduction s'établit comme suit :

- **20 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur ou égal à 70 € et inférieur à 100 €,**
- **30 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur ou égal à 100 € et inférieur à 150 €,**
- **40 € de réduction au titre de la première adhésion pour un montant versé supérieur à 150 €.**

Depuis septembre 2023 les démarches se réalisent en ligne sur mesdemos36.fr

Ce dispositif représente une aide pour les familles dont les enfants pratiquent un ou plusieurs sports. Dès lors que le montant annuel de l'adhésion est supérieur ou égal à 70 €, une aide forfaitaire allant de 20 à 40 € peut être allouée aux familles dont les enfants âgés de 6 à 17 ans résident et pratiquent une activité sportive dans l'Indre dans un club fédéral délégataire unisport.

Dans le cadre d'une seconde adhésion, le coût de la licence fédérale est intégralement remboursé dans la limite de 50 €.

Destiné à réduire la charge des familles tout en offrant l'opportunité aux associations la possibilité de développer leurs propres ressources, ce sont 2779 familles qui ont profité de ce dispositif en 2023 pour un montant total d'aides de 100 399 €.

LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE CULTURELLE FORTE



La constance et l'amplitude de notre soutien favorisent un développement régulier et équilibré de notre territoire. Ce développement s'appuie notamment sur le dynamisme et la qualité des acteurs culturels dont les projets reçoivent chaque année notre aide.

En place depuis de nombreuses années désormais, le « Fonds Patrimoine » est à guichet ouvert pour les collectivités. C'est un outil efficace dont l'objectif premier est la sauvegarde et la préservation du patrimoine. Il permet également d'alimenter en chantiers des entreprises dont le savoir-faire est précieux. Cela sans oublier que notre richesse patrimoniale ainsi conservée ne peut que contribuer à la hausse d'un tourisme « Culturel ».

En 2023, 36 opérations publiques et 28 opérations privées, pour près de 500 000 euros, en ont bénéficié.

En 2023

Le développement des enseignements artistiques avec, notamment, le « soutien à l'enseignement musical » est un volet important de notre politique culturelle. Dans ce cadre, le CD36 intervient en soutenant le Conservatoire à Rayonnement Départemental mais il intervient aussi beaucoup en zone rurale avec la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre et les sociétés musicales de l'Indre.

Chaque année également il finance des actions culturelles dans les collèges ; en 2023, la Compagnie « Fa.diese » pour l'organisation d'ateliers autour de la marionnette et « Les carnets de Marguerite » autour de la musique classique et le travail de création et d'écriture.

Enfin, l'aide à la diffusion du spectacle vivant sur l'intégralité du territoire demeure une de nos priorités. Pour l'ensemble, en 2023, près de 600 000 € ont été provisionnés à cette fin.

Les festivals majeurs du département ont été soutenus en 2023 :

- DARC 140 000 €,
- Musique au Pays de George Sand 38 000 €,
- Pour que l'Esprit Vive de la Prée 11 000 €,
- Les Amis du Festival de Gargillesse 9200 €,
- Lisztomanias de Châteauroux 18 000 €.

Collégiens au Théâtre

En matière d'Education Artistique et Culturelle « Collégiens au Théâtre » est unique.

Dans ce cadre, chaque année, 3000 collégiens accèdent gratuitement (billets et transports) à l'excellence des programmations d'Equinoxe, Scène Nationale de Châteauroux, du Centre Culturel Albert Camus d'Issoudun et du Théâtre Maurice Sand de La Châtre.



Demande ta carte sur
www.indre.fr/macarte36

Musique et Théâtre au Pays Pass 36

Le dispositif « Musique et Théâtre au Pays » est emblématique de l'aide à la diffusion du spectacle vivant en zone rurale. Son succès ne cesse de croître et 72 spectacles ont été dans ce cadre programmés en 2023. Outre cette opération spécifique, de nombreuses manifestations festives et culturelles bénéficient chaque année de notre aide.

L'art est intégré à cette politique de soutien à la diffusion culturelle en zone rurale avec notre fonds dédié qui a contribué en 2023 à la tenue de 11 expositions temporaires. L'ensemble participe à l'attractivité et à la qualité de vie de notre département.

Lancé à la rentrée 2021, il bénéficie en 2023 à 1618 collégiens. En septembre 2023, après un premier bilan quant à son fonctionnement et surtout son utilisation, il se transforme et devient «Ma Carte 36». Les chèques aux montants prédéfinis et « découpés » par catégorie disparaissent au profit d'un portefeuille numérique de 36 euros utilisables librement chez un ou plusieurs des partenaires de l'opération. L'objectif de ce dispositif est d'inciter les jeunes à découvrir et à s'intéresser à la culture.



LIRE, ÉCOUTER, VOIR... AVEC LA BDI

2023, la lecture pour tous

Espaces de socialisation, tisseuses de lien social, lieux de partage et d'échanges de cultures, les bibliothèques sont au cœur de la vie locale. Confortée dans son rôle par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la B.D.I. a continué à mener son action sur l'ensemble du territoire en soutenant les bibliothèques dans leur fonctionnement afin de répondre aux demandes diverses et variées des usagers.

La B.D.I. accompagne les collectivités dans la réalisation de diagnostics de territoires. Elle continue de proposer des formations pour les bénévoles et salariés du réseau ainsi que des supports d'animation pour soutenir l'activité des bibliothèques.

À cet effet, de nouveaux outils d'animations ont rejoint le catalogue : 1 Exposition, 2 Outils textiles, 7 Jeux Géants, 2 Malles de Réalité Virtuelle et 1 Escape Game



« Sur les Routes de l'Indre » avec l'artiste ZIAKO

Après un voyage humanitaire en Inde avec l'association A.S.I.E de Bourges, le chanteur et musicien indrien Ziako, revient avec l'envie de partager, au travers de sa musique, son expérience et ce qu'il a pu observer en matière de gestion des déchets lors de ce voyage.

Ainsi Ziako, en partenariat avec la B.D.I., a présenté des ateliers ludiques de sensibilisation au tri des déchets à destination des scolaires, au sein de bibliothèques du réseau départemental de lecture publique. Ce dispositif, intitulé « Sur les Routes de l'Indre », est complété de caisses thématiques de documents (environnement, recyclage, circuit des déchets...) prêtées par la B.D.I.

En 2023, six bibliothèques ont accueilli ce projet (Le Menoux, Saint-Denis-de-Jouhet, Poulaines, Chaillac, Clion-sur-Indre, Dun-le-Poëlier, Mâron) avec le concours d'environ 300 élèves de primaire. L'opération a entièrement été financée par la B.D.I. à hauteur de 4 400 €.

Cette opération propose également, à chaque fin de séance, un concert gratuit avec les chansons de Ziako, extraites de son album intitulé « Le 7e Continent » en référence aux déchets qui polluent la planète.

La Réalité Virtuelle s'invite en bibliothèque !

La Bibliothèque Départementale a fait l'acquisition de 2 malles, chacune ayant 2 casques de réalité virtuelle avec casques audios. Pour permettre une immersion totale, elles sont accompagnées de chaises en 360°. Le catalogue est composé de 12 films d'environ 10 min dont 2 films de fictions, 2 films à vocation artistique et 8 films documentaires. Chaque malle dispose de 6 films.

La B.D.I. a réfléchi son offre en corrélation avec les problématiques de son réseau. En effet, l'utilisation des casques ne nécessite pas de connexion internet ou de branchement particulier. En 2023, 25 bibliothèques ont emprunté ces malles.

La mise en place de ce nouveau service innovant a coûté 13 600 €.

Olympiades Culturelles

La Bibliothèque Départementale de l'Indre a, pour la première fois, pu suivre le Tour de l'Indre des Sports dans le cadre des Olympiades Culturelles 2023. Elle était présente sur les 17 étapes du Tour.

La B.D.I. a pu faire découvrir son action sur le territoire et valoriser les structures bibliothèques de son réseau. Elle proposait une sélection d'ouvrages autour du sport, une exposition sur les Jeux Olympiques et les malles de réalité virtuelle. Ces dernières ont très bien été accueillies avec plus de 400 personnes touchées !

La B.D.I. renouvelle sa participation au Tour de l'Indre 2024. De nombreux jeux géants et un escape game, acquis en 2023, seront présentés.

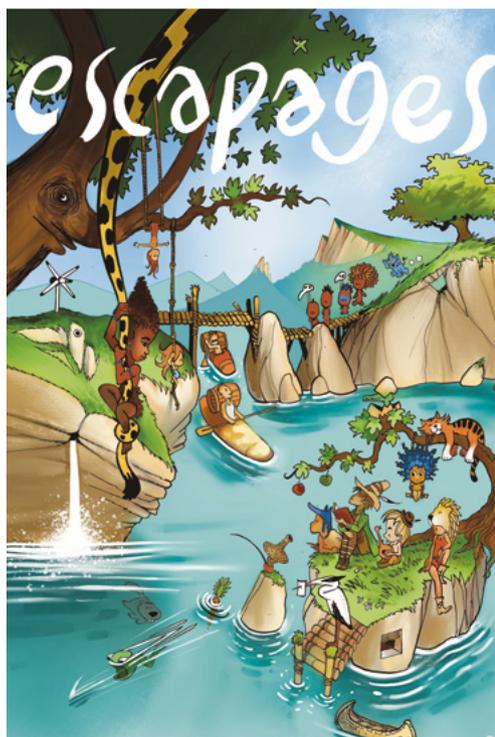
Prix Escapages 2023

En septembre 2023, s'est ouverte la 21^e édition qui a regroupé un peu plus de 13 000 lecteurs dont 30 bibliothèques, 8 lycées, 11 collèges, 133 écoles. Les résultats ont été communiqués au printemps 2024.

Escapages, Prix des lecteurs de l'Indre, récompense les livres préférés des jeunes lecteurs mais aussi des adultes qui y participent tout au long de l'année scolaire. Ainsi, 32 livres sont en sélection, 4 titres répartis sur 8 catégories d'âge. La création du Prix Escapages est l'aboutissement d'un long travail de coopération entre des partenaires du monde éducatif institutionnel et associatif, motivés par le développement et la promotion de la lecture.

L'opération commencée en 2022 s'est terminée en 2023 par un vote. La proclamation des résultats a eu lieu à la Scène Nationale Equinoxe de Châteauroux et fut suivie d'un spectacle. Un événement qui n'avait pas eu lieu depuis 2019.

L'implication du Département dans la réalisation du Prix se retrouve au niveau du financement qui est de 11 600 €. Mais également, par l'acquisition d'ouvrages et la mobilisation d'agents de la B.D.I. qui participent aux comités de lecture en partenariat avec des bibliothèques du réseau et assurent la réalisation des outils de communication en collaboration avec la Direction de la Communication du Département et la diffusion auprès des différents partenaires.



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE EN 2023



La culture accessible à tous

Les Archives départementales accueillent gratuitement, quatre jours par semaine, toute personne désirant effectuer une recherche historique ou administrative. La fréquentation de la salle de lecture connaît en 2023 une légère baisse avec **403 lecteurs** inscrits. **7850 documents ont été consultés au cours de 1443 séances de travail**. Les Archives ont par ailleurs répondu à 1206 demandes de recherches par correspondance de la part de particuliers et de professionnels.

Les Archives départementales sont également à la disposition des scolaires. En 2023, **1971 élèves du primaire et du secondaire ont pu bénéficier d'une activité du service éducatif** : visite d'exposition, de Château-Raoul et de Châteauroux, atelier de calligraphie, étude d'un dossier documentaire, ou encore projets spécifiques à l'instar de la visite de l'église Saint-André de Châteauroux avec des élèves du lycée Jean Giraudoux dans le cadre de la découverte des missions de la Conservation des Antiquités et Objets d'art. Le service éducatif a par ailleurs préparé l'exposition « **Berry médiéval, à la découverte de l'Indre au Moyen Âge** », une réédition de l'exposition créée en 2009. Conçue selon les axes du programme scolaire, cette exposition est destinée à être empruntée par les établissements scolaires. Elle a auparavant été présentée au grand public et aux classes dans la salle d'exposition des Archives départementales du 1er décembre 2022 au 31 mars 2023. A partir du 12 octobre, les Archives ont accueilli l'exposition « Statues dans la ville, un musée à ciel ouvert » empruntée au service Patrimoine et Inventaire de la Région Centre-Val de Loire, complétée par des documents provenant des fonds des Archives et des œuvres empruntées au musée Bertrand. Les expositions des Archives peuvent par ailleurs être empruntées et sont ainsi accessibles à des

personnes éloignées de Châteauroux, ayant des difficultés à se déplacer ou ne connaissant pas les Archives. Ainsi la bibliothèque municipale de Poulaines, l'office de tourisme de Mézières-en-Brenne, la mairie de Saint-Benoît-du-Sault et les EHPAD de Buzançais, Mézières-en-Brenne et Sainte-Sévère-sur-Indre ont-ils pu bénéficier d'une exposition itinérante.

Quatre conférences ont eu lieu aux Archives au cours de l'année 2023 : « George Sand et le genre en politique » par Carole Rivière, « De René Gandillon à Sigilla, Inventorier et découvrir les sceaux en Indre du XIX^e siècle à nos jours » par Philippe Jacquet, « Un métier du patrimoine, la mégisserie » par Alain Hubert et « La famille de Brosse et la seigneurie de Sainte-Sévère au miroir de ses archives » par Etienne Ménager. Ces conférences ont réuni 145 personnes.

Le partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre pour la participation des Archives à l'opération Secrets de fabrique s'est poursuivi. 45 curieux ont pu découvrir les coulisses des Archives au cours de 5 visites, dont deux dans le noir, à la lueur des torches. Ces visites ont été renouvelées lors des Journées européennes du Patrimoine (3 créneaux proposés, 44 visiteurs) et sont accessibles aux groupes sur demande (63 personnes). Cette offre culturelle a été particulièrement appréciée par une quinzaine de résidents des EHPAD de Mézières-en-Brenne et de Sainte-Sévère-sur-Indre, qui ont pu bénéficier d'une visite adaptée.

Afin de permettre à chacun de découvrir Château-Raoul, la brochure « **À la découverte de Château-Raoul** » a été rééditée dans une version augmentée.

Conserver et protéger un patrimoine commun

Les entrées d'archives publiques et privées représentent **262,24 mètres linéaires de documents provenant en majorité des services de l'État**. Sont à signaler, en matière d'archives publiques, le versement anticipé des registres d'état civil du greffe du tribunal de Châteauroux (1943-1988), ainsi que près de 900 registres de fiches décès et déclarations de succession pour la période 1967 à 1991, les dossiers de procédure du tribunal pour enfants de Châteauroux (1945-2015) et les minutes de notaires du Blanc (1893-1910).

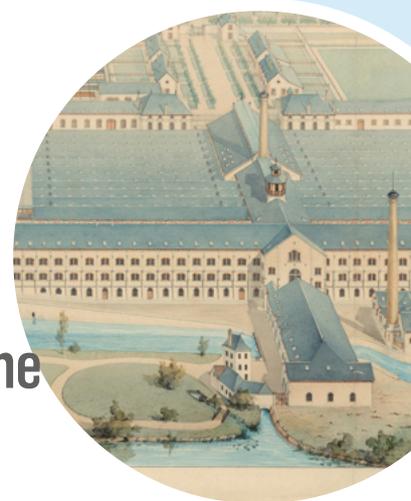
Les archives communales de Buxeuil, de Saulnay et de Coings ont été prises en charge en collaboration avec les archivistes du centre de gestion. Des archives scolaires ont également été récupérées : il s'agit essentiellement de registres matricules des élèves, concernant les écoles de Chaillac, Lignerolles, Liniez, Issoudun (école Michelet) et Châteauroux (écoles maternelle, primaire Buffon).

Du côté des archives privées, il convient de signaler le dépôt des archives du député Henry Fougère (1812-1968), l'acquisition de deux albums photographiques du **château de la Moustière à Vicq-sur-Nahon** (1892-1897) et 25 plaques de verre stéréoscopiques paysages et châteaux de l'Indre.

La reprise des instruments de recherche se poursuit avec les sous-séries du contrôle des actes (2 C) et de l'Enregistrement (3 Q), préparation indispensable à leur numérisation. Ont également été traités un complément de 1500 photographies pour le fonds Hubert, dont le classement est désormais achevé, les cartes postales de l'éditeur Gaujard-Guillemont (680 pièces), un don de 200 affiches du XX^e siècle, les archives du club de football de Bitray, un versement de La Poste (1890-1999) ainsi que les archives déposées des communes de Lye, de Saulnay et de Chézelles. Les documents collectés auprès du public pendant le centenaire de la première guerre mondiale, laissés de côté, ont eux aussi été inventoriés en vue de leur mise en ligne en 2024.

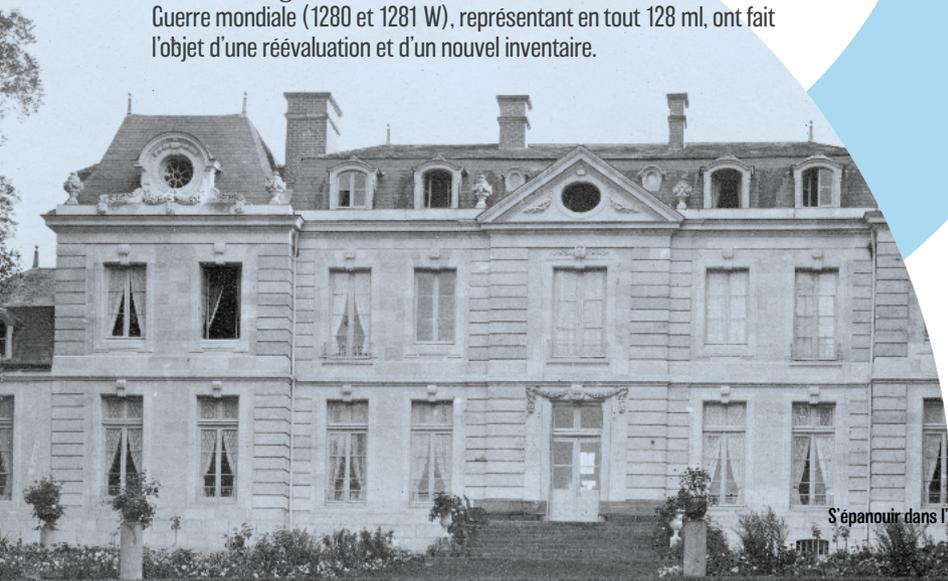
Par ailleurs, 21 versements anciens d'archives contemporaines, notamment des versements du cabinet de la préfecture couvrant la période de la seconde guerre mondiale et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (1280 et 1281 W), représentant en tout 128 ml, ont fait l'objet d'une réévaluation et d'un nouvel inventaire.

Afin de garantir une meilleure conservation sur le long terme des documents, 183 ml ont été reconditionnés dans des chemises et des boîtes adaptées, notamment les dossiers d'étrangers post-seconde guerre mondiale, qui ont également été indexés. 22 registres (minutes de notaires et registres de déclarations de succession) et 64 plans des architectes Dauvergne ont pu être restaurés et sont de nouveau disponibles pour les lecteurs. Les plans seront par ailleurs valorisés en 2024-2025 grâce au projet de rétrospective historique sur les architectes Dauvergne mené par les Archives départementales et quatre autres institutions culturelles du département.



Une offre en ligne toujours plus complète

Le site internet des Archives départementales s'enrichit régulièrement de nouveaux inventaires au fur et à mesure de l'achèvement des classements, de nouvelles images numérisées à partir des dépôts et des prêts des communes (recensements de population de Vigoux, Géhée, Nuret-le-Ferron, Lignerolles et Nêret ; registres paroissiaux de Château-Guillaume, Chitray, Montlevicq et Nuret-le-Ferron) et de contenus culturels à destination des scolaires et du grand public. Les catalogues d'exposition sont désormais tous consultables et téléchargeables dans leur version numérique. Très attendus du grand public, les registres d'état civil de la période 1913-1922 ont été mis en ligne dès le mois de janvier, de même que les registres matricules de la classe 1922. Commencée en 2022, la numérisation et publication des registres de déclarations de succession s'est achevée en 2023. Ainsi, près de 116 000 images ont été ajoutées au site internet. Au total, près de **4 millions d'images numérisées sont disponibles sur le site <https://archives36.fr>**.



Protéger les biens et les personnes

BUDGET

25,5 M€ de dépenses réelles dont :
18,5 M€ en fonctionnement et **7 M€** en investissement



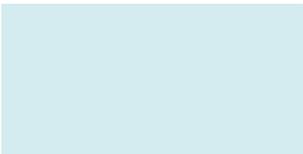
52 506

appels reçus



22 560

sorties d'engins



62 296

sorties d'agents



14 234

interventions



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

Finances et marchés publics

Le groupement de l'administration et de finances comprend un service des finances et un service des marchés publics.

Le service des finances a notamment pour missions la préparation et l'exécution budgétaire. Le montant des dépenses 2023 est de 25,5 M€ soit 18,5 M€ en section de fonctionnement et 7M € en section d'investissement. La contribution du Département s'élève à 8,435 M€ en fonctionnement et à 3,5 M€ en investissement.

Les contributions du Département s'élèvent à 11,94 M€ représentant 59,10 % du total des contributions perçues par le SDIS (communes, EPCI et Département).

Lors de cette année 2023, le SDIS a été amené à délibérer à plusieurs reprises afin de pouvoir utiliser le cadre budgétaire et comptable de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le service des marchés publics assiste les services acheteurs du SDIS dans la définition des procédures de commande publique ainsi que leurs mises en œuvre.

Évolution du nombre d'appels traités par les opérateurs du CTA



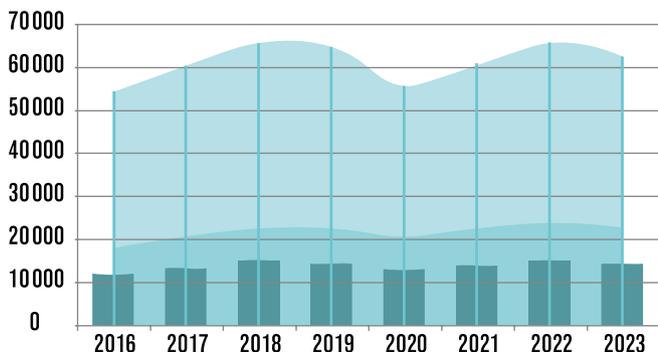
Activité opérationnelle

Le Centre de Traitement des Appels (CTA) est l'organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble du département de l'Indre où aboutissent tous les appels sur le numéro d'urgence n°18. Il est en relation permanente avec les autres salles opérationnelles (n°15/112, n°17).

En 2023, 52 500 appels ont été traités par les sapeurs-pompiers opérateurs, soit une augmentation de 26 % depuis 2016.

Cette année aura été marquée par une légère baisse de notre activité opérationnelle de 5 % qu'il faut relativiser de par l'impact des aléas climatiques orages/grêles en 2022. Le nombre de missions de secours d'urgence hors aléas climatiques reste stable sur ces trois dernières années après une augmentation de 42 % par rapport à l'activité de 2016, **notamment les missions de Secours et de Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) qui représentent 81 % de notre activité et qui ont doublé depuis 2016** (11 591 interventions contre 7 765*). Les interventions à caractère médico-social (relevage à domicile, télé-alarme...) qui représentent 30 % de ces missions SSUAP ont augmenté de 71 % depuis 2016.

Évolution du nombre d'appels traités par les opérateurs du CTA



■ Nombre de sorties d'agents
■ Nombre de sorties d'engins
■ Nombre d'interventions

14 234 interventions en 2023, nécessitant 22 500 sorties d'engins (1,6 engin par intervention), et 62 300 sorties de sapeurs-pompiers (2,8 sapeurs-pompiers par engin et 4,4 sapeurs-pompiers par intervention) ont été nécessaires, dont 70 % en période diurne (8 h - 20 h). La sollicitation opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires reste très forte avec 80 % des personnels engagés (81,5 % en 2016). La disponibilité de ces derniers diminuant, il est de plus en plus courant que deux Centres d'Incendie et de secours (CIS) soient nécessaires pour effectuer la mission dans de bonnes conditions, entraînant des délais d'intervention plus long pour le requérant. Cette fragilité se concentre sur les périodes diurnes du lundi au vendredi, avec une moyenne de 115 agents mobilisables contre 155 en 2016, soit une baisse de 26 %. Le nombre de sapeurs-pompiers disponibles devraient être en permanence de 242. La nuit et lors des week-ends, il n'est pas rare d'atteindre des chiffres égaux ou supérieurs à 400 sapeurs-pompiers disponibles à l'instant t.

À noter, la fréquence et l'intensité des aléas climatiques de 2023, notamment les phénomènes de vent violent (la tornade à Buzançais le 31 mars, et les 3 tempêtes successives de novembre) qui ont fortement impacté notre territoire indrien.

*2016 est une année référence en termes de stabilité des données opérationnelles

Volontariat

Le conseil d'administration, avec en première ligne son président et le bureau, accompagné par la direction du SDIS et l'ensemble des sapeurs-pompiers et des PATS du SDIS36 travaillent au quotidien pour pérenniser et développer le volontariat. L'objectif est de conserver notre modèle de Sécurité Civile basé dans l'Indre avec les 6 % de sapeurs-pompiers professionnels, et 94% de sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers sont indispensables au bon fonctionnement sur tout le territoire. Ainsi, il est nécessaire que nos concitoyens s'engagent et que chaque organisation qui les emploie leur permettent de façon raisonnée d'intervenir pour le bien de chacun, de notre économie et de notre patrimoine.

Une collectivité de proximité

BUDGET

270 M€ de dépenses réelles dont :

216 M€ en fonctionnement

54 M€ en investissement

400 000 €

au BS pour revaloriser l'I.F.S.E. annuelle des agents

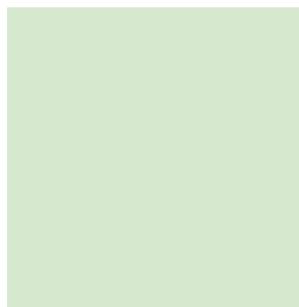
LES CHIFFRES au 31/12/2023

1130

agents
au Département

4325

jours de remplacement
dans les collèges



57 119

visites sur Indre.fr
et 218 396 pages vues

36 634

abonnés Réseaux sociaux

84 départs en 2023

110
postes vacants pourvus
en 2023

Chèques-vacances :
l'année 2023 en termes
de chèques-vacances,

c'est **325** dossiers
traités (287 en 2022)

sur les pages :
Facebook > @indre.fr
Instagram > @indre36
X > @indre36
Linkedin

et **12 439**
coupures éditées (10 785
en 2022).

RAPPORT FINANCIER 2023

Plus que jamais en 2023, le Département de l'Indre a continué à se mobiliser fortement pour remplir ses missions efficacement et durablement en donnant une priorité aux besoins du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Notre collectivité a poursuivi ses efforts et tenu ses engagements au bénéfice de l'ensemble des acteurs de notre territoire par ses investissements massifs pour impulser une économie qui fait vivre nos villes et nos villages.

Les efforts ont été concentrés au service de nos concitoyens tant dans les domaines de la solidarité envers les familles et les populations les plus fragiles, de l'éducation, de la sécurité, de la culture, du sport, des infrastructures, des transitions énergétiques qu'à travers toutes les formes d'intervention et de soutien volontaristes des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Notre Assemblée confirme, de nouveau en 2023, sa volonté et sa détermination à conjuguer responsabilité, qualité de gestion et ambition territoriale pour satisfaire l'ensemble des habitants de l'Indre, des communes, des associations et des entrepreneurs, chacun contribuant à la force vive de notre département.

Les CHIFFRES du COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'exercice 2023 a permis de consolider l'action engagée en faveur de nos concitoyens en faisant vivre la notion de double solidarité, humaine et territoriale, qui est au cœur de nos missions. Dans tous les domaines, la volonté de porter une politique publique efficiente a été privilégiée au profit de l'ensemble du territoire. Malgré un contexte contraignant sur la section de fonctionnement, notre collectivité a fait le choix d'accélérer ses investissements de façon significative pour l'avenir de l'Indre, consciente de son rôle majeur dans la dynamisation de son territoire.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 82 % avec 269.630.555 € de dépenses réelles dont 215.674.476 € en fonctionnement et 53.956.079 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1.202 €. Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100%, s'élèvent à 287.196.958 €, dont 256.950.763 € en fonctionnement et 30.246.195 € en investissement.

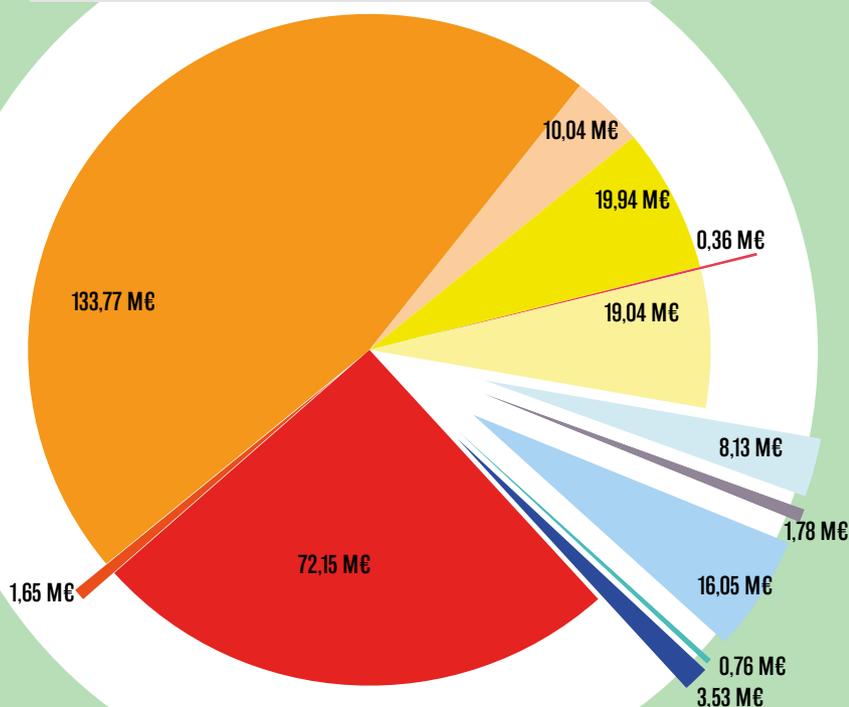
L'exécution de tous les budgets confondus (budget principal et budget annexe du Laboratoire d'analyses sur le 1er semestre 2023, ce dernier ayant intégré le GIP Terana au 1er juillet 2023) s'est traduite en 2023 par la production de 26 205 mandats. Parallèlement, 10 484 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 924 virements de crédits ont été saisis et 12 régies suivies.

Les GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

• La structure des ressources 2023

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une diminution de 0,8% principalement en raison de la chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui se sont fortement dégradés sur l'année 2023. Concernant les DMTO, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2023 la stabilité du taux minimal de 3,80 % pour maintenir une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accès à la propriété de ses habitants .

Répartition des recettes réelles



FONCTIONNEMENT 256,95 M€

- Dotations transfert État 72,15 M€
- Impôts locaux 1,65 M€
- Autres impôts et taxes 133,77 M€
- Compensations fiscales 10,04 M€
- Fonds de péréquation 19,94 M€
- Subventions Région 0,36 M€
- Autres ressources 19,04 M€

INVESTISSEMENT 30,25 M€

- Dotations transfert État 8,13 M€
- Subventions Région 1,78 M€
- Excédents fonctionnement capitalisés 16,05 M€
- Remboursement capital emprunt 0,76 M€
- Autres ressources 3,53 M€

Avec les pertes successives des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE, les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'IFER.

Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA représentent plus de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2023.

La croissance de la TVA n'est une sécurité qu'à court terme, sa progression ayant ralenti en 2023 à +2,8 % contre +8,6 % en 2022.

Les ressources issues des fonds de péréquation (DCP [dispositif de compensation péréquée] et DMTO) s'élèvent à 19,9M€ et sont quasi stables (+1%).

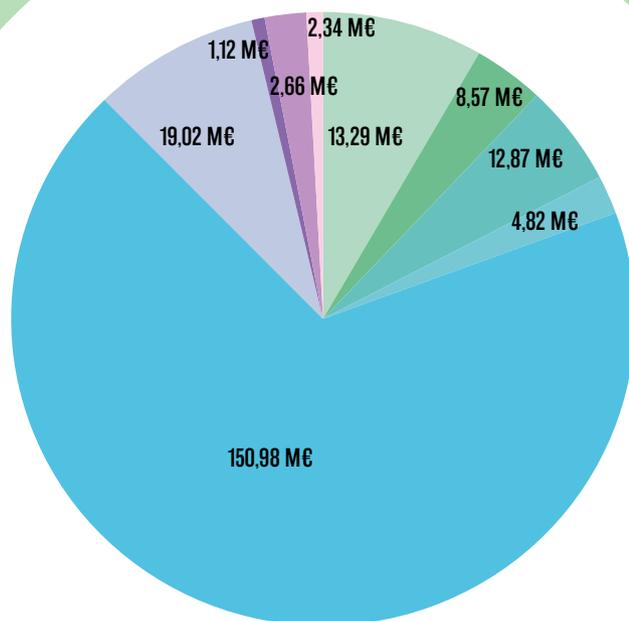
Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +0,9 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

• La famille et la solidarité au coeur de l'action départementale

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité et relève de nombreux efforts de gestion, tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre et non pas à son détriment.

215,7M€ de crédits sont consacrés en 2023 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au coeur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont portées à la hausse par les charges à caractère général (+11%) avec les effets de l'inflation qui perdure et par les charges de personnel (+7%) compte tenu des différentes revalorisations salariales.



Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement

- Prévention et action sociale 150,98 M€
- Réseaux et infrastructures 19,02 M€
- Aménagement et environnement 1,12 M€
- Transports 2,66 M€
- Développement économique 2,34 M€
- Services généraux 13,29 M€
- Sécurité 8,57 M€
- Enseignement 12,87 M€
- Culture, jeunesse, sports et loisirs 4,82 M€

Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 151M€, soit +5,9M€ supplémentaires par rapport à 2022. Représentant 70% des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse de nouveau à un rythme soutenu.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2023 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Chaque citoyen - enfant, personne âgée, personne touchée par le handicap, personne fragile - a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être des Indriens.

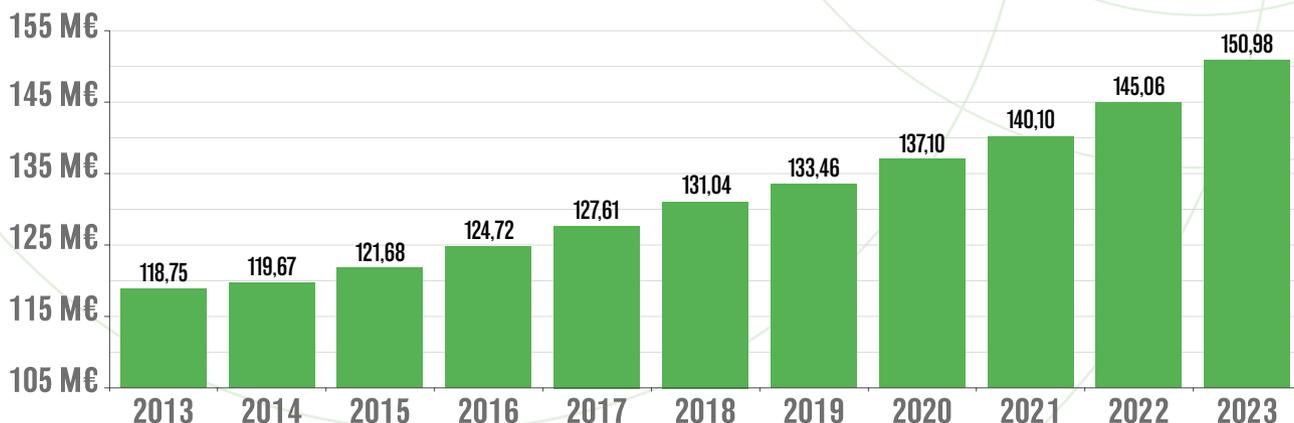
La dynamique des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH et dans le secteur des personnes en difficulté avec le versement de l'allocation du RSA. Les dépenses relatives aux personnes âgées avec notamment le versement de l'APA connaissent une régression, après plusieurs années de hausse.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien accru au SDIS pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

Globalement, les dépenses liées aux 3 AIS (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 68,2M€, en hausse de 1 % avec plusieurs tendances : + 7,6% pour la PCH, +2,3 % pour l'allocation RSA, et -2,3 % pour l'APA.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2023 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

Évolution des dépenses liées aux solidarités humaines



• Une trajectoire d'investissements fortement dynamique pour des équipements significatifs en faveur de l'attractivité du territoire

Les investissements départementaux sont en nette augmentation de plus de 34 % par rapport à 2022 et atteignent 54M€.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

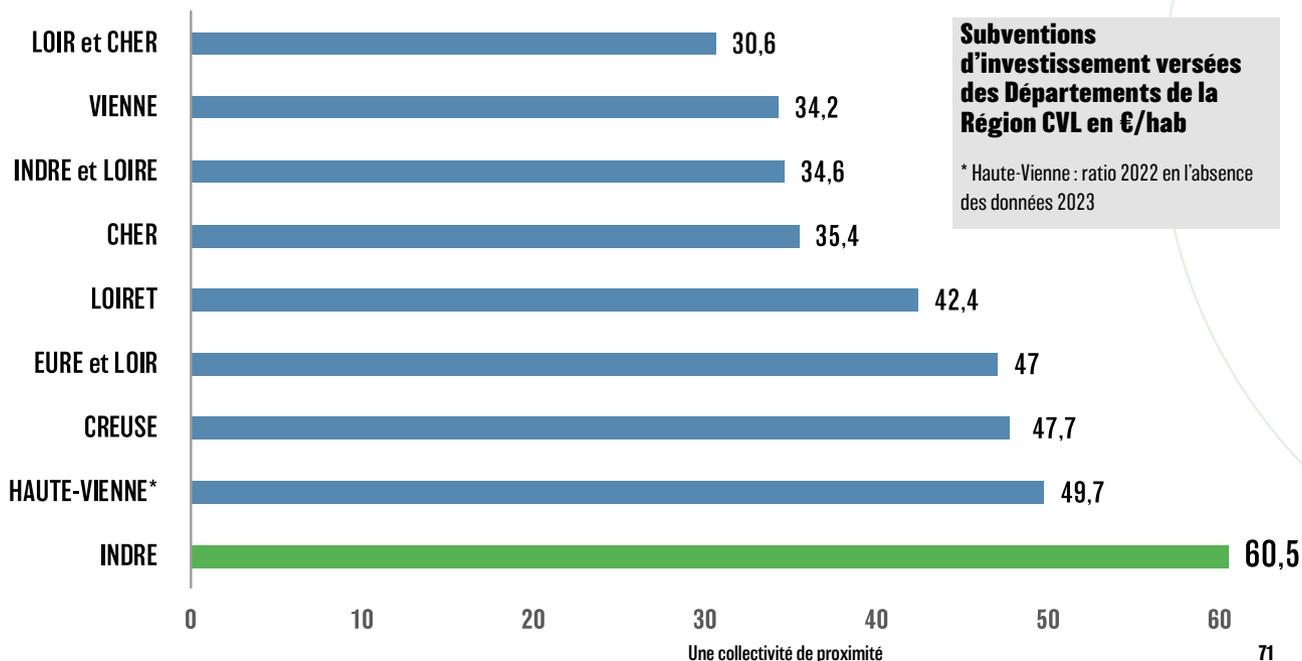
Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 53M€ contre 39,4M€ en 2022 soit une hausse de 34,6 %.

Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtementaires et grâce à nos subventions versées aux tiers.

> Les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 13,6M€, enregistrant une croissance de +39 %.

Ainsi, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité.

Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 60,5, l'Indre est en tête des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

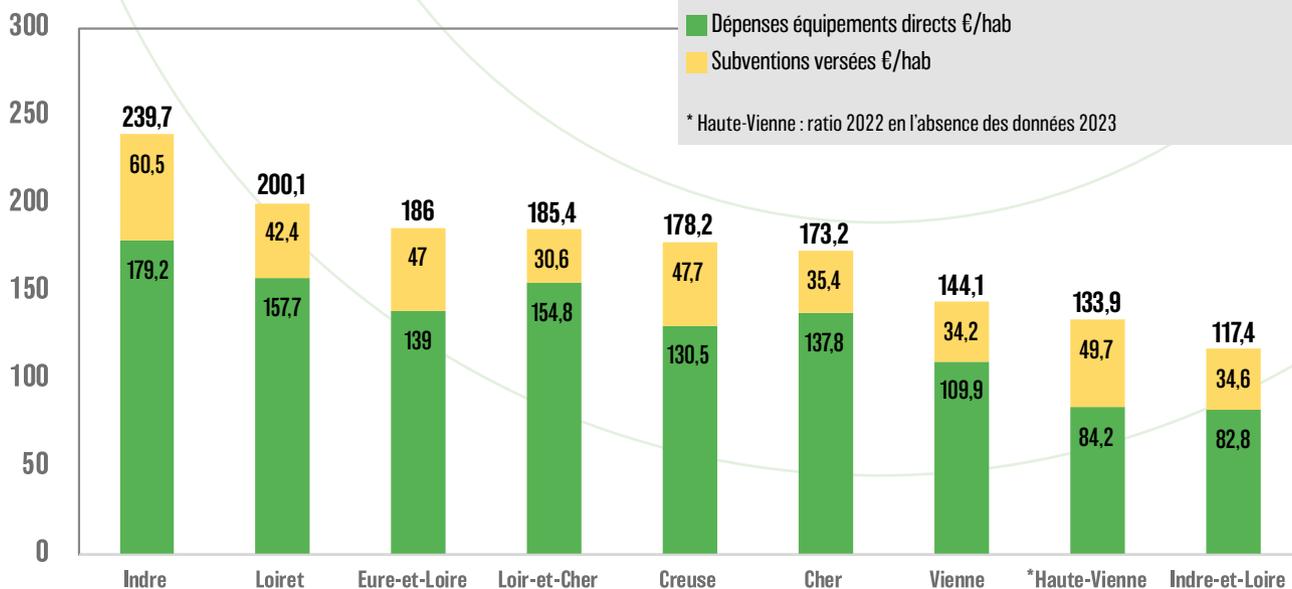


> Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage concernent en particulier un investissement de 20,4M€ en faveur du réseau routier, en hausse de +20,3 %, et des dépenses à hauteur de 7,3 M€ à destination des travaux dans les collèges, en augmentation de +14,5 %.

Le ratio des dépenses d'équipements directs par habitant s'élève à 179,2€/hab et place l'Indre en première position des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

Par conséquent, le ratio des dépenses d'équipements (directs et indirects) connaît une forte croissance pour atteindre 240€/habitant. L'Indre est en première place des Départements limitrophes et des Départements de la Cégion CVL.

Dépenses d'équipement 2023 en €/hab des Départements de la région Centre-Val de Loire et des Départements limitrophes de l'Indre



Plus que jamais en 2023, notre Département a tenu ses engagements en accentuant ses investissements avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement
- à la poursuite de l'important chantier de l'aménagement numérique
- à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

• Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2023, à 30,2M€ comprenant en particulier le FCTVA, la DSID et la DDEC.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 762.710 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2023, à 41,3 M€. L'épargne brute est en recul de 11 % compte tenu de « l'effet ciseaux » avec la croissance des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes de fonctionnement.

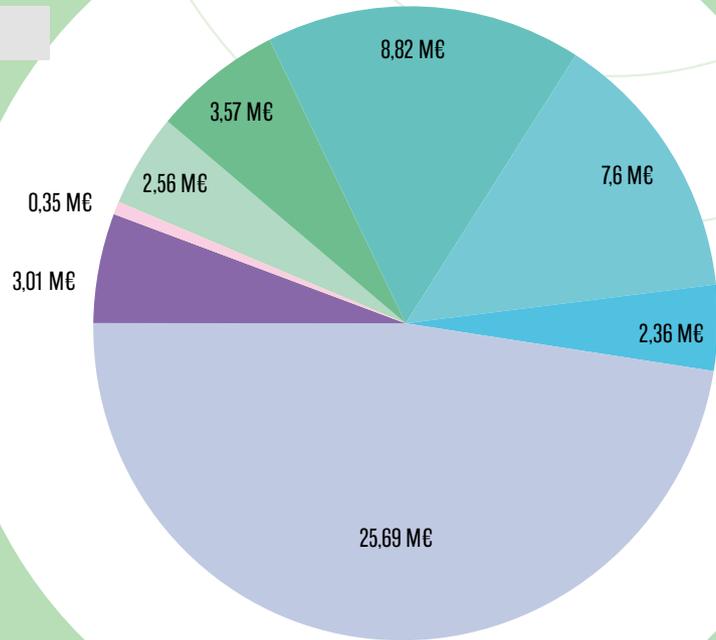
Toutefois, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'auto-financement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2023.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2023 qui s'établit à 7,7M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de 2 mois.

En 2023, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 34,5€ par habitant.

Répartition des dépenses réelles d'investissement

- Prévention et action sociale 2,36 M€
- Réseaux et infrastructures 25,69 M€
- Aménagement et environnement 3,01 M€
- Développement économique 0,35 M€
- Services généraux 2,56 M€
- Sécurité 3,57 M€
- Enseignement 8,82 M€
- Culture, jeunesse, sports et loisirs 7,6 M€



Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2023)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite «loi ATR» et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

Intitulé	Signification	Valeurs CA 2023	Moyennes nationales (CA 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	956,13	960
Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	7,34	65
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1145,28	1153
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	239,68	131
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	34,46	497
DCF / population	Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux départements	205,50	126
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	24,23 %	21,8 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	83,78 %	87,9 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	20,93 %	11,4 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	3,01 %	43,1 %

* Population totale issue du décret du 29/12/2022 : 224 356 habitants

UN SERVICE PUBLIC, DES RESSOURCES HUMAINES

Points sur la partie Emploi et Gestion des Carrières

Rapport Social Unique : la Loi de Transformation de la Fonction Publique (T.F.P.) du 6 août 2019 a introduit en lieu et place du Bilan Social bisannuel, le Rapport Social Unique (R.S.U.) annuel. Lors de la réunion du Comité Technique du 29 septembre 2020 avait été présenté le premier R.S.U. fondé encore sur les mêmes indicateurs qu'un Bilan social. Ce sont depuis les décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 et arrêté du 10 décembre 2021 qui sont venus fixer les nouveaux indicateurs à renseigner dans le R.S.U. qui est dorénavant transmis aux centres de gestions départementaux et non plus à la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.). Les données des R.S.U. portant sur les années 2021 et 2022 ont été présentées lors du Comité Social Territorial (C.S.T.) du 7 novembre 2023 et au Conseil départemental le 17 novembre 2023.

Transfert du Laboratoire Départemental de l'Indre : afin de pouvoir résister à la concurrence exponentielle des laboratoires du secteur privé dans les domaines vétérinaire, agroalimentaire et environnemental, de nombreux laboratoires départementaux ont opté pour un regroupement pouvant revêtir diverses formes juridiques telles que le Syndicat Mixte ou le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.).

Le L.D.A. 36 n'a pas été épargné par ce contexte. Dans un souci de conserver un laboratoire de proximité, en lien avec le secteur de l'élevage, indispensable à l'économie et à l'aménagement du territoire indrien, le Département de l'Indre a fait le choix de s'orienter vers le G.I.P. TERANA, créé vers 2016-2017, afin de transférer le L.D.A. 36. Ce G.I.P. regroupe plusieurs laboratoires départementaux (le Cantal, la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, le Cher, la Nièvre, la Creuse et la Drôme). Il repose sur le partage de valeurs communes avec le Département de l'Indre telles que la proximité, la qualité, la bienveillance et la simplicité. Après diverses rencontres entre les services du Département de l'Indre, le G.I.P. et les agents du L.D.A. 36, ces derniers ont ainsi donné leur accord pour être mis à disposition à compter du 1er juillet 2023 auprès de ce G.I.P.

Des conventions de mutualisation sur les divers points en rapport à ce transfert (sur les remboursements mutuels, sur les mises à disposition des personnels et des matériels, ainsi que des locaux) ont ainsi fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental le 26 mai 2023. Le Département de l'Indre a également participé au recrutement du nouveau Directeur du laboratoire.

Paye, Prévention et Protection Sociale

Mise en place d'une prime dite d'ancienneté au sein de l'I.F.S.E. : dans un objectif d'égalité de traitement avec les personnels de la filière médico-sociale qui perçoivent depuis 2022 un complément de traitement indiciaire (C.T.I.), le Département de l'Indre a souhaité revaloriser l'I.F.S.E. annuelle des agents qui ne pouvaient pas bénéficier de ce C.T.I., en introduisant un critère d'ancienneté dans la collectivité (ancienneté < 3 ans : + 150 €, ancienneté ≥ 3 ans : + 300 €, ancienneté ≥ 6 ans : + 450 € et ancienneté ≥ 9 ans : + 700 €, au 1^{er} janvier 2023). Cette proposition a fait l'objet d'une présentation aux conseillers départementaux, le 26 juin 2023.

Médecine préventive : le Département de l'Indre avait un Médecin de prévention qui assurait le suivi des agents de la collectivité. Ce dernier étant parti à la retraite à la fin de l'année 2022, il n'a pas pu être remplacé. Afin de pallier cette situation, le Département de l'Indre a fait appel depuis, à des médecins agréés pour les situations médicales les plus urgentes et /ou compliquées. Compte étant tenu de la couverture médicale tendue sur l'ensemble du territoire indrien, le Centre de Gestion de l'Indre, après avoir été approché par la Préfecture de l'Indre, elle-même en pénurie de médecine professionnelle et préventive, a pris l'attache de Châteauroux Métropole et du Département de l'Indre en vue de leur proposer de rejoindre le futur service de médecine professionnelle qui se met en place progressivement depuis la fin 2023. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur l'année 2023 afin de déterminer, via une convention, les conditions et modalités de fonctionnement de ce futur service qui effectuera des prestations pour environ 5600 agents à terme. Les membres de la F.3.S.C.S.T. et du C.S.T. ont donné un avis unanimement favorable à ce projet, lors de leur réunion respectivement du 23 juin 2023 et du 7 novembre 2023 qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental en date du 17 novembre 2023.

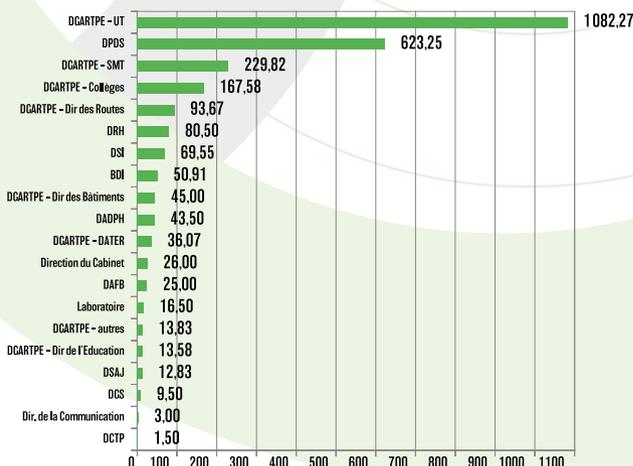
Visites hygiène et sécurité : en 2023, ont été organisées des visites prévues par l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et réalisées par la délégation du C.H.S.C.T. (composée d'un représentant du personnel et de l'Administration et du Conseiller de Prévention). À l'issue de ces visites, un compte-rendu est rédigé et présenté en séance de C.H.S.C.T. Ont eu lieu ainsi les visites suivantes : D.S.A.J., Hôtel du Département, D.R.T.P.E., B.D.I., C.E.E.R. d'Issoudun, C.A.S. d'Issoudun, S.M.T., C.E.E.R. de Valençay et C.A.S. de Valençay.

Répartition de l'ensemble des journées de formation par direction

Cette année 2023, la proportion des formations par Direction a très peu changé.

Le nombre global de jours de formation a diminué par rapport à 2022 (-348 jours), exception faite des UT (Unités territoriales des routes) qui ont vu le nombre de journées de formation augmenter sensiblement en 2023 (+93 j).

Nombre de jours



Formations transversales aux directions

Les plus importantes sont : **La formation d'intégration :**

Cette formation statutaire obligatoire est de 5 jours pour les agents de catégorie C et 10 jours pour les agents de catégorie A et B. Sa réalisation conditionne la titularisation. En 2023, 18 agents ont suivi cette formation : 13 personnes de catégorie C l'ont réalisée en présentiel, 2 agents de catégorie B et 3 de catégorie A l'ont effectuée en distanciel. Au total, cela représente 115 jours de formation.

Les formations axées sur l'hygiène et la sécurité :

1036 jours de formation en 2023 ont porté sur des thématiques liées à l'hygiène et la sécurité. La plupart de ces actions ont été organisées en Intra, c'est à dire à l'attention exclusive des agents du Département, et souvent en interne, c'est-à-dire avec des formateurs issus du personnel du Département (ex : constat amiable et prévention, ou la formation de Sauveteur Secouriste du Travail - SST).

Les préparations aux concours et examens professionnels :

En 2023, 60 agents du Département ont voulu suivre une préparation à un concours ou examen délivrée par le CNFPT. Ils ont passé des tests, réalisé des formations tremplin, et/ou ont suivi une préparation aux épreuves écrites ou orales. Par ailleurs, 1 préparation à distance a été commandée.

Les autres thématiques transversales :

En 2023, une formation des encadrants des routes a notamment fait augmenter le nombre de jours de formation dans la thématique « management et organisation ».

Libellé	Nb de jours
accueil	32,2
communication	24,5
comptabilité	16,5
management et organisation	91,5
informatique	183,2
juridique	11,8
formation personnelle	45,2
Total	404,8

Formations liées aux spécialités des directions

Le nombre de journées a diminué par rapport à 2022 hormis pour la direction des Archives Départementales et du Patrimoine Historique qui a organisé une formation en Intra à l'attention de ses agents.

Directions	Nb de jours
spécialité Archives	32,5
spécialité BDI	31,0
spécialité cabinet	24,0
spécialité DAFB	2,0
spécialité DCARTPE - Collèges	22,5
spécialité DCARTPE - DATER	17,8
spécialité DCARTPE - Dir des Bâtiments	8,0
spécialité DCARTPE - Routes	233,0
spécialité DPDS	318,3
spécialité DRH	33,8
spécialité DSAJ	5,0
spécialité DSI	27,3
spécialité juridique	3,0
spécialité laboratoire	15,0
Total de jours	773,2

Compte Personnel de Formation

En 2023, 1 agent a utilisé son CPF, pour 6 jours de formation.

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Les Missions

La DSI assure les missions d'urbanisation et de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information afin de fournir aux usagers un service public optimal tout en rationalisant les investissements. Ces missions se traduisent en particulier par les actions suivantes sur les systèmes d'information (SI) : Assurer l'intégrité, la modernisation, les évolutions réglementaires, la cohésion et la compatibilité des éléments du SI.

- **Assurer la maîtrise d'œuvre des projets techniques.**
- **Assister les utilisateurs dans leurs difficultés à exploiter les logiciels et matériels mis à leur disposition.**
- **Assurer la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des Systèmes d'information.**
- **Assurer les veilles technologique, réglementaire et légale.**

Les SI se décomposent en trois axes : l'informatique, la téléphonie, la radiocommunication. Chaque axe se décline en deux volets : matériel et logiciel.

2023

L'année 2023 a été riche en projets menés de front conjointement et avec les directions métiers de la collectivité. Parmi les chantiers informatiques marquants on notera :

- **L'évolution fonctionnelle des applications développées en interne,**
- **Un renforcement de la sécurité du système d'information, cybersécurité ainsi que le socle applicatif du Département,**
- **Le renouvellement de l'infrastructure centralisée des collèges,**
- **Le transfert du Laboratoire Départementale 36 au Groupe d'Intérêt Public TERANA**

Dématérialisation et évolutions des applicatifs métier du Département

La DSI a apporté des évolutions fonctionnelles aux applications mise à disposition des agents et au bénéfice des usagers. On notera en particulier l'automatisation des traitements comptables et l'enrichissement du site de téléservices «mesdemarches36.fr» pour le domaine routier, les demandes de subvention FAR et les téléservices ouverts aux usagers (licences sport, Passeport Collégien).

Le service a aussi travaillé à l'audit et la mise en œuvre des dispositifs d'accessibilité numérique pour les sites ouverts au grand public et aux partenaires. Ceci afin de permettre au plus grand nombre un accès et un confort plus important dans la consultation de ces sites.

La dématérialisation reste un sujet important dans les missions de la DSI. Dans le domaine de Social, l'interconnexion des services du Département avec le Hub d'Echange de l'État (HubEE) a été mis en place, notamment pour le service SNATED (enfance en danger). Cette plateforme est une plateforme d'échange et de partage de documents administratifs inter-administration ou entre les Citoyens et l'Administration.

Dans le domaine des personnes âgées et personnes handicapées, un programme système d'information (SI) commun des maisons départementales pour personnes handicapées (MDPH) a été mis en place. Il vise à moderniser, à harmoniser et à simplifier l'ensemble des processus métier qui permettent aux MDPH d'instruire et de suivre les demandes de leurs usagers, mais également l'ensemble des échanges avec leurs partenaires. A ce titre, la DSI a mis en place les 2 passerelles automatiques suivantes :

- **la transmission des décisions de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), d'orientations professionnelles et de leur durée à Pôle emploi,**
- **la remontée des données vers l'entrepôt de données de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour une meilleure connaissance du public des MDPH.**

la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a fait l'acquisition d'une solution de dématérialisation des demandes d'aide. Cette solution permettra aux usagers de formuler en ligne leurs demandes d'aide auprès de la MDPH, et d'en suivre l'état d'avancement. La solution a été testée, paramétrée et mise en place durant l'année 2023.

Le site Internet de la MDPH a subi une refonte complète afin d'améliorer son ergonomie, son design ainsi que son accessibilité.

Le parc informatique (matériels et logiciels)

Des évolutions dans les applications développées par la DSI ont été également apportées, mais aussi dans les logiciels professionnels.

Une évolution majeure du SI RH a été prise en compte et apporte des aspects réglementaires supplémentaires ainsi que de nouvelles fonctionnalités.

Le progiciel de gestion financière du Département a également évolué vers une nouvelle version majeure apportant la prise en compte d'aspects réglementaires (référentiel budgétaire et comptable M57) ainsi que des évolutions importantes.

Le logiciel de gestion des applications à destination des agents du Département, a été mis à jour vers une version plus évoluée. Cela permet une optimisation de l'exécution des applications, une meilleure gestion des flux informatiques et un renforcement de la sécurité des applications.

La DSI applique une veille technologique importante, ainsi que la mise en œuvre de laboratoire de qualification afin de tester les nouvelles technologies en vue de l'amélioration de son Système d'Information.

Sécurité/Cybersécurité

L'année 2023 a été importante dans le domaine de la sécurité. En effet le Département a œuvré afin de renforcer celle de son système d'information, ceci afin de se protéger au mieux face à la recrudescence des cyberattaques et l'augmentation des menaces

Un programme de sensibilisation à la sécurité informatique a été mis en place afin de sensibiliser les agents du Département. Ce dernier permet d'apprendre à identifier de potentielles attaques de types rançongiciel ou hameçonnage.

L'intervention du Département dans les collèges

La prise en charge et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures informatiques des collèges de l'Indre se sont poursuivis. L'actuelle infrastructure Wifi a été renouvelée avec de nouveaux équipements permettant une meilleure couverture des sites et une sécurité accrue.

Le déploiement de faisceaux hertziens a été mis en place pour les établissements de Châteauroux. Cela a permis d'améliorer leur interconnexion avec le site centralisé de la DSI, ainsi que d'augmenter les débits réseau.

Une partie du parc informatique des collèges a été remplacé, au profit de postes informatiques ou de tablettes plus performants.

Marché Télécom

Le Département a renouvelé ses marchés opérateurs sur l'ensemble du spectre Télécom (téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès Internet, interconnexion des sites du Département). Il s'est particulièrement appuyé sur le réseau optique déployé par le RIP au niveau départementale. La mise en place s'est déroulée durant l'année 2023 et est maintenant effective.

INFORMER ET VALORISER LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

En 2023, la Direction de la Communication a poursuivi l'accompagnement des services de la collectivité afin de valoriser les actions menées.

indre MON DÉPARTEMENT, CHAQUE JOUR À MES CÔTÉS

Le nouveau indre.fr

Le site internet du Département de l'Indre a été complètement repensé afin de s'adapter aux usages modernes. Entièrement responsive (accessible sur ordinateur, téléphone, tablette), il se veut simple d'utilisation et exhaustif concernant les compétences du Département.

Le Département accentue son approche digitale

La Direction de la communication a multiplié les contenus vidéos pour illustrer au mieux des sujets variés



Déviation de Villedieu-sur-Indre



Tour Vibration



Fibre



Bonnou

EN CE MOMENT



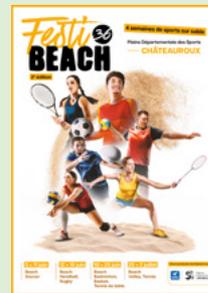
Ma Carte 36 - encourager la découverte culturelle des collégiens

La Direction de la communication a imaginé un nouveau dispositif pour la rentrée scolaire 2023-2024. Baptisé Ma Carte 36 (ancienne PASS 3C), ce programme permet à chaque collégien de bénéficier de 36 € à utiliser librement chez les partenaires référencés. L'opération, appuyée par un plan de communication soutenu dans la presse, à la radio et en affichage, a rencontré un franc succès avec près de 2000 bénéficiaires !



Une refonte visuelle de nos opérations récurrentes

Intégrer visuel Festi'Beach - Tour de l'Indre des sports - Club Ambassadeur



Une actualité olympique riche

C'est lors de la cérémonie des 36 d'or que le parcours de la flamme olympique dans l'Indre a été dévoilé, avec la présence exceptionnelle de Nelson Monfort.

2023 marque également la naissance de l'opération « 36 min de sport par jour ». L'Indre se prépare avec enthousiasme à l'arrivée des Jeux Olympiques. Labellisée Terre de Jeux 2024, la collectivité accueillera également le passage de la flamme ; un signe fort de son engagement à développer et favoriser le sport sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, le Département a souhaité créer une véritable effervescence autour de cet événement en mobilisant les Indriens dans l'esprit de cette compétition sportive mondiale, mais aussi de les encourager à adopter un mode de vie actif en consacrant 36 minutes par jour à des activités physiques. Indre24.fr offre donc la possibilité de patienter sportivement avant le début des épreuves olympiques et paralympiques de tir au Centre National de Tir Sportif à Châteauroux avec des séances sportives en vidéo ainsi que des cours collectifs.



Une nouvelle identité pour la Plaine départementale des sports

Afin d'accompagner la montée en puissance du site, la Plaine départementale des sports de l'Indre s'est dotée d'une toute nouvelle charte graphique, dévoilée officiellement lors de l'inauguration des travaux du site.



La nouveauté !

Un Noël féérique au Château Raoul



L'HISTOIRE DU CHÂTEAU EN SON ET LUMIÈRE

22 - 5
DÉC. JAN

RENDEZ-VOUS FÉÉRIQUE AU CHÂTEAU

Raoul-

CHÂTEAU RAOUL
PLACE DE LA VICTOIRE ET DES ALLIÉS
CHÂTEAURoux

18H - 20H

PROJECTION
TOUTES LES
20 MIN

ENTRÉE
GRATUITE

INDRE

*dans le limite des places disponibles



Nouveauté de l'année, le **CHÂTEAU RAOUL** a ouvert ses portes lors des fêtes de fin d'année pour proposer **UN SPLENDIDE SPECTACLE SON ET LUMIÈRE**. Succès au rendez-vous avec plus de **10 000 VISITEURS !**



Les services en ligne du Département de l'Indre sur :

indre.fr



Site du Conseil départemental de l'Indre

57 119 visiteurs uniques sur Indre.fr
218 396 pages vues
21 500 abonnés à la page Facebook @indre.fr
6293 abonnés à Instagram pour @indre36
5139 abonnés sur X @indre36
3702 abonnés à LinkedIn

36
Sorties

Toutes les sorties dans l'Indre en 1 clic



lafibre36.fr

Site grand public d'informations sur le déploiement de la fibre

Assistant(e)s maternel(le)s 36
Un site du Département de l'Indre

Le réseau des assistants et assistantes maternelles



Exercer la médecine dans l'Indre

Un guichet unique pour les professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans l'Indre

mes démarches 36

Portail de téléservices à destination des usagers et collectivités

SENIOR36

L'information au service des séniors et de leurs familles

biblio36.fr

Le site de la Bibliothèque Départementale de l'Indre

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE L'INDRE
UN SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE

Le site des Archives Départementales et du Patrimoine historique de l'Indre

INFOROUTE 36

Les conditions de circulation sur les routes en temps et en heure



élus36

Site d'informations dédié aux élus de l'Indre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Département de l'Indre - Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 CHÂTEAUX CEDEX - Tél. : 02 54 27 34 36 - contact@indre.fr. Ce rapport est disponible sur www.indre.fr

Directeur de la publication : Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre.
Rédacteur en chef : Delphine Raymond, Directrice de Cabinet - Rédaction : Les services du Département de l'Indre © Crédits photos : Adobe Stock | Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ruralité | Direction de la bibliothèque de l'Indre | Direction de la communication | Direction des archives départementales et du patrimoine historique de l'Indre | La Direction générale adjointe des routes, des territoires, du patrimoine et de l'éducation | Le service départemental d'incendie et de secours | Berri province | Bibliothèque Départementale de l'Indre. Illustrations/cartes : DirCom36 - Maquette et mise en page : DirCom36 - Impression : CENTR'IMPRIM - Tirage : 800 ex - Parution : juin 2024.

